

Jean-Dominique MELLOTT et Anne BOYER*

Dans les archives de la police (du livre) : une enquête inédite sur l'imprimerie parisienne en 1744

AU DERNIER SIÈCLE DE L'ANCIEN RÉGIME :
POLICE, INFORMATION ET ARCHIVES¹

On sait depuis longtemps que la police moderne est née auprès de l'institution judiciaire d'une exigence nouvelle d'efficacité reposant notamment sur deux principes conjoints : la collecte de l'information en amont de la délinquance et l'anticipation. Deux principes impliquant une discrétion de fonctionnement bien différente de l'exemplarité et de la démonstration symbolique visées par la justice d'Ancien Régime. Disposer d'une information tenue à jour et confidentielle afin d'agir « sans bruit » et de prévenir les déviances plutôt que d'avoir à les réprimer, c'est le défi quotidien d'une institution policière qui conquiert légitimité et autonomie en France à partir de la création du lieutenant général de police de Paris (1667). Très tôt, la nouvelle organisation policière se voit confier par le pouvoir royal un rôle essentiel dans le contrôle de l'opinion publique.

D'où l'importance que prend dans ses attributions la surveillance de l'écrit, de l'information, du livre et de ses métiers². Le souci constant de renseignement

* Bibliothèque nationale de France.

¹ Indiquons dès à présent la référence de ce document, daté du 5 février 1744. Il s'agit du ms. 10299 des archives dites de la Bastille, Bibliothèque de l'Arsenal (Paris), à partir du f° 37. Nous le publions intégralement *in fine*, en pièce justificative, avec à la suite une liste des ouvrages mentionnés dont les éditions ont pu être identifiées dans le Catalogue général en ligne de la Bibliothèque nationale de France.

² Voir entre autres sur ce point Jean-Dominique Mellot, « "Police moderne" et police du livre, du "siècle de Louis XIV" au siècle des Lumières : points de départ et évolution, principalement à Paris », dans J.-D. Mellot (dir.), *Censure et statut de l'imprimé en France et en Russie au siècle des Lumières*, Moscou, Naouka, 2008 [i. e. 2009], pp. 54-89, ouvrage en français et en russe.

sur cet univers apparaît même comme une caractéristique majeure de la police naissante, que l'on pourrait résumer par la maxime « s'informer sur l'information en train de se faire », en vue de peser sur elle, de la désamorcer, de la détourner, éventuellement de l'étouffer ou de la manipuler. Il est même possible de voir dans l'émergence de cette police moderne l'autre face, le plus souvent « invisible » voire invouable et pourtant indissociable, de la « société de l'information » telle que nous l'entendons aujourd'hui, incluant des formes aussi discrètes et informelles que possible de désinformation et de censure.

L'une des meilleures illustrations de ce souci constant d'information et d'anticipation consiste au XVIII^e siècle dans la documentation très poussée réunie par l'inspecteur de police Joseph d'Hémery (1722-1806), en charge de la police de la librairie à Paris à partir de 1748³. Non content de disposer de l'information à chaud et par conséquent subjective de ses nombreuses « mouches » (informateurs, délateurs), d'Hémery, encouragé par son premier chef, le lieutenant de police Nicolas-René Berryer, s'est efforcé d'objectiver pour ainsi dire les renseignements collectés sur le monde du livre. C'est le sens d'une série de fichiers perfectionnés consacrés aux auteurs, aux imprimeurs/libraires, aux colporteurs, etc., aujourd'hui conservés au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale de France (n. a. f. 10781-10783 pour les auteurs entre 1748 et 1753⁴; f. fr. 22106-22107 pour les imprimeurs et libraires parisiens entre 1749 et 1752⁵; f. fr. 21845-21854 et 22115-22116 pour les

³ Sur ce personnage et la précieuse documentation qu'il a secrétée, voir notamment : Ernest Coyecque, « Introduction » à l'*Inventaire de la collection Anisson sur l'histoire de l'imprimerie et la librairie principalement à Paris (manuscrits français 22061-22193)*, Paris, É. Leroux, 1900, 2 vol., t. I, pp. I-LI; Jean-Dominique Mellot, article « Hémery, Joseph d' », dans le *Dictionnaire encyclopédique du livre* (ci-après *DEL*), sous la dir. de P. Fouché, D. Péchoin, P. Schuwer et la responsabilité scientifique de J.-D. Mellot, A. Nave et M. Poulain, Paris, Éd. du Cercle de la Librairie, t. II, 2005, pp. 465-466; Sabine Juratic et Jean-Pierre Vittu, « Surveiller et connaître : le *Journal de la librairie* de Joseph d'Hémery, instrument de la police du livre à Paris au XVIII^e siècle », dans *Censure et statut de l'imprimé*, ouvr. cité, pp. 90-108. Une journée d'étude de l'Institut d'histoire moderne et contemporaine (I.H.M.C.-C.N.R.S., Paris) a été consacrée le 3 octobre 2008 à Joseph d'Hémery et à ses archives sous l'intitulé *Dans les papiers de l'inspecteur : surveillance de l'imprimé et information policière autour de Joseph d'Hémery*, avec des communications notamment de Sabine Juratic, Jean-Pierre Vittu, Jean-Dominique Mellot, Emmanuel Boussuge, Vincent Denis et Vincent Milliot. Les actes de cette journée n'ont pas encore été publiés.

⁴ Sur cet *Historique des auteurs* qui compte 501 notices d'hommes et de femmes de lettres, voir la contribution devenue classique de Robert Darnton, « La République des lettres : les intellectuels dans les dossiers de la police », chap. IV du *Grand Massacre des chats. Attitudes et croyances dans l'ancienne France*, trad. de l'américain par M.-A. Revellat, Paris, R. Laffont, 1985, pp. 137-175.

⁵ Sur cet *Historique des libraires*, qui comporte 273 notices d'imprimeurs et libraires (261 Parisiens, 11 provinciaux, 1 étranger), cf. la communication de Jean-Dominique Mellot, « Fichier ou levier ? *L'Historique des libraires* de l'inspecteur d'Hémery », à la journée d'étude *Dans les papiers de l'inspecteur...* citée ci-dessus.

colporteurs et afficheurs). Ils forment avec le *Journal de la librairie* de d'Hémery (recensant au jour le jour la production imprimée, permise ou non, disponible dans la capitale de 1750 à 1769, f. fr. 22156-22165 et 22038) un ensemble documentaire qui fait depuis longtemps le bonheur des chercheurs.

L'inspecteur d'Hémery, s'il apparaît pionnier par la sophistication de ses méthodes, n'est cependant ni le premier ni le seul à traiter des affaires dites de librairie. Le commissaire au Châtelet Nicolas Delamare (1639-1723) en a été avant lui un spécialiste hors pair, ce dont la collection Delamare, conservée elle aussi au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale de France (f. fr. 21545-21808, en particulier 21739 à 21750 pour les affaires de librairie), témoigne amplement – bien que l'écriture proverbiallement sévère du commissaire rende ce gisement documentaire moins exploitable que d'autres⁶ ! D'autres policiers parisiens après lui ont eu à connaître notamment de la librairie, ainsi au XVIII^e siècle les commissaires Camuset, Regnard l'ainé, Rochebrune⁷, grand spécialiste des interrogatoires menés à la Bastille, et Chénon père, ainsi que les inspecteurs Roussel et Goupil⁸.

Et puis, surtout peut-être, au sommet de l'édifice policier règne celui que l'on appelle avec déférence « le Magistrat », à savoir le lieutenant général de police de Paris. Ce personnage-clé veille avec une particulière attention, tant personnellement que par délégation, à tout ce qui tient à l'opinion publique, à l'information écrite et au livre, dans la capitale et au-delà. En témoigne, même s'il n'a pas été conservé de façon complète, loin de là, le riche fonds des Archives de l'administration du lieutenant général de police, première section de l'ensemble documentaire connu sous le nom d'« archives de la Bastille »⁹

⁶ Voir l'article « Delamare, Nicolas », synthèse de Jean-Dominique Mellot sur un personnage et une œuvre policière encore trop mal connus, dans le *DEL.*, t. I, 2002, pp. 738-739.

⁷ Sur le commissaire Aignan-Philippe Miché de Rochebrune († 1773) et le livre, voir notamment François Moureau, « Les secrètes lectures du commissaire de Rochebrune », dans *La Plume et le plomb. Espaces de l'imprimé et du manuscrit au siècle des Lumières*, Paris, Pr. de l'univ. Paris-Sorbonne (PUPS), 2006, pp. 609-614.

⁸ Pierre-Antoine-Aug. Goupil († 1778) a secondé l'inspecteur d'Hémery avant de lui succéder en 1773 en appliquant ses méthodes et de s'illustrer par ses malversations et mystifications. Enfermé au château de Vincennes, il mourra dans des circonstances non élucidées ; son épouse sera embastillée avant d'être envoyée au couvent.

⁹ Frantz Funck-Brentano, *Les Archives de la Bastille. La formation du dépôt*, Dole, [s. n.], 1890. Rappelons que la deuxième section, la plus connue du grand public, est constituée des dossiers individuels et documents biographiques relatifs aux prisonniers de la Bastille aux XVII^e (à partir de 1660 environ) et XVIII^e siècles (ms. 10330-12471), suivie d'une troisième et dernière section consacrée à l'administration de la Bastille et d'autres prisons (ms. 12472-12727), cet ensemble (2^e et 3^e sections) fournissant le matériau principal de l'exposition présentée de novembre 2010 à février 2011 à la bibliothèque de l'Arsenal : *La Bastille ou « l'Enfer des vivants » à travers les archives de la Bastille*, catalogue réd. sous la dir. d'Élise Dutray-Lecoin et Danielle Muzerelle, Paris, Bibliothèque nationale de France, 2010.

(ms. 10001-12727 de la bibliothèque de l'Arsenal) – la prison royale, lieu le plus sûr et secret de Paris, ayant été progressivement affectée au dépôt des archives de la lieutenance de police à partir de 1716-1717.

Dans cette première section (ms. 10001-10329), les nombreux papiers ayant trait à des affaires de librairie constituent pour l'historien une véritable mine. Bien qu'elle ne soit pas inconnue, tant s'en faut¹⁰, cette source est encore loin d'avoir été entièrement exploitée par la recherche. Elle se répartit en trois sections d'inégale importance au sein desquelles nombre de documents concernent la librairie au sens large : 1) Les papiers provenant du cabinet de M. Duval, premier secrétaire de la lieutenance générale de police (ms. 10023-10027), où de nombreuses pièces traitent d'affaires de librairie. 2) Les papiers des officiers de la lieutenance générale de police, commissaires, inspecteurs et exempts de robe courte (ms. 10028-10170), incluant pour la période 1724-1781 les gazetins de la police secrète rédigés pour le lieutenant de police. 3) Les *archives des 11 bureaux « thématiques » de la lieutenance générale de police* (ms. 10171-10329), dans l'ordre : 1/ religion ; 2/ discipline des mœurs ; 3/ santé ; 4/ vivres ; 5/ voirie ; 6/ sûreté ; 7/ sciences et arts libéraux ; 8/ commerce, halles et marchés ; 9/ manufactures et arts mécaniques ; 10/ serviteurs, domestiques et manouvriers ; 11/ pauvres.

Dans ce groupe d'archives, les papiers du « 7^e bureau », préposé aux « sciences et arts libéraux » (ms. 10294-10319, incluant universités et académies mais aussi métiers du livre et affaires de librairie), comportent une majorité de dossiers sur la « surveillance de la librairie et de la presse » et notamment une série chronologique couvrant, de façon hélas lacunaire, les affaires de la période 1725-1789¹¹ (ms. 10296-10303). Nous y trouvons des pièces classées suivant une chronologie sommaire, mais d'une extrême diversité et de grand intérêt : correspondance du lieutenant de police ou de son secrétaire avec des ministres, des magistrats, des intendants, des commissaires et des inspecteurs, sur telle ou telle publication ou opération, nombreux procès-verbaux de perquisitions et de saisies à Paris et en province, interrogatoires, lettres de dénonciation adressées ou transmises au lieutenant de police parfois annotées par d'Hémery (par exemple ms. 10302, pièce du 21 janvier 1750), listes parfois inattendues (ainsi une précieuse liste des imprimeurs et libraires de Rouen dressée anonymement

¹⁰ Outre les travaux bien connus d'Arlette Farge, fondés en grande partie sur les papiers policiers conservés parmi les archives de la Bastille, il faut signaler, du côté de l'histoire de la littérature, des périodiques et de l'édition, le recueil de travaux de F. Moureau *La Plume et le plomb. Espaces de l'imprimé et du manuscrit au siècle des Lumières*, ouvr. cité.

¹¹ Pour la suite, le ms. 10305 contient les états successifs du pilon de la Bastille de 1749 à 1790 ; les ms. 10306-10309 des manuscrits saisis ou rédigés par des détenus durant leur séjour à la Bastille (XVIII^e siècle) ; les ms. 10310-10319 des imprimés réprouvés et fragments provenant de saisies effectuées chez les auteurs ou les professionnels du livre (fin du XVIII^e siècle essentiellement).

vers 1728, ms. 10296, pp. 206-207 ; des états d'ouvrages arrêtés à la douane parisienne pour la fin 1740, ms. 10298 ; une liste des personnes impliquées dans l'impression des *Nouvelles ecclésiastiques* en 1740, ms. 10298), mentions et listes de permissions de police, de permissions « très tacites » ou tolérances accordées par le lieutenant de police en personne¹², lettre de Voltaire adressée au lieutenant de police le 1^{er} novembre 1744 pour se plaindre d'une impression de son *Discours sur les evenemens de l'année 1744* réalisée sans son consentement par l'imprimeur-libraire Pierre Prault (ms. 10299, fol. 212), notes d'information de d'Hémery sur tel ou tel intermédiaire clandestin, analyses d'ouvrages de la main du même d'Hémery (notamment dans le ms. 10302), et documents remis par la communauté des libraires et imprimeurs de Paris au lieutenant général de police à des fins d'information.

L'« ENQUÊTE » DE 1744 : LE PROCÈS-VERBAL D'UNE VISITE CORPORATIVE

C'est au milieu de cet ensemble hétérogène, et sous la forme d'une liasse incluse dans la boîte du ms. 10299 (papiers datant de la lieutenance de Claude-Henri Feydeau de Marville), que se trouve un document d'une grande rareté, inédit et très peu exploité jusqu'ici¹³, portant à la main la date du 5 février 1744 : le *Procès-verbal de la visite et état des imprimeries, contenant le nombre des ouvrages, apprentis, compagnons, alloués, presses, &c. suivant l'article quatre-vingt-cinq du titre treize du règlement de la librairie & imprimerie du 28 février 1723, & l'arrêt du Conseil du 9 octobre 1724, faits par Monsieur (...) syndic & Messieurs (...) adjoints* (et ici l'en-tête imprimée est complétée de façon manuscrite « Saugrain » pour le syndic ; « Villette, Quillau, Guerin & Saugrain fils » pour les adjoints). Ce document, qui se présente comme un tableau préimprimé (en-tête, rubriques, colonnes), a été complété à la main avec un soin quasi calligraphique. Il se rattache à une pratique censément courante au

¹² Sur ces « tolérances » du lieutenant général de police de Paris, sortes de « sous-permissions tacites » ou « assurances d'impunité » pour les imprimeurs ayant soumis un ouvrage sensible ou une brochure d'actualité, voir Jean-Dominique Mellot, article « Tolérance, tolérance d'imprimer », *DEL*, t. III, 2011, p. 581-854.

¹³ A plusieurs reprises, le *Dictionnaire des imprimeurs, libraires et gens du livre à Paris. 1701-1789. A-C*, de Frédéric Barbier, Sabine Juratic et Annick Mellerio (Genève, Droz, 2007), bien qu'il ne mentionne pas explicitement ce procès-verbal de visite dans la liste récapitulative des sources *in fine*, y fait cependant allusion : ainsi pour les notices « Ballard, Christophe-Jean-François » (pp. 120-121), « Bauche, Jean-Baptiste-Claude, II » (p. 181), « Bullot, Joseph » (p. 356). Mais l'ouvrage *Typographes des Lumières* de Philippe Minard (Seysssel, Champ Vallon, 1989), par exemple, n'y fait pas référence ; pour l'étude statistique il se fonde sur les procès-verbaux connus de la seconde moitié du siècle (1769-1771 et 1786-1788).

sein des communautés de métiers et plus particulièrement dans la corporation des libraires et imprimeurs : la *visite* des boutiques et ateliers, effectuée par les responsables élus de la communauté, le syndic et ses quatre adjoints en l'occurrence.

La visite constitue une caractéristique majeure de toute organisation corporative, le *Diction[n]aire universel* d'Antoine Furetière, paru en 1690, en fait foi¹⁴. Dans le cas de Paris, la pratique de la visite a précédé l'institution officielle de la communauté même des métiers du livre (1618), puisque dès le XVI^e siècle, dans le contexte de la lutte contre l'hérésie, l'Université, tutelle des professions du livre, a tenté de l'y imposer, avec éventuellement l'appui des officiers du Châtelet. Cette visite, les règlements corporatifs la prescrivent officiellement chez les imprimeurs, libraires et relieurs de Paris à compter des statuts de 1618 (art. 18). L'obligation par la suite se fait de plus en plus contraignante, sous la pression des exigences du pouvoir royal et de son institution policière. La périodicité des visites, plus ou moins aléatoire dans les débuts, est fixée à « au moins deux fois l'année » (règlement de 1649) puis à « une fois tous les trois mois » dans les imprimeries, mais seulement « toutes & quantes fois qu'ils [les syndic et adjoints] le trouveront nécessaire » dans les boutiques et magasins (entrepôts) de librairie (édit royal d'août 1686, art. 57).

L'accent mis sur la régularité des visites d'imprimeries – par rapport à celles de librairies – devient dès lors une constante. Il s'agit bien plus en effet d'inspecter le contenu et les conditions de la production imprimée à la source que de contrôler la diffusion de celle-ci, qui recourt à des canaux multiples. Aussi l'édit de 1686 enjoint-il aux syndic et adjoints de dresser

procès-verbal des ouvrages qui s'imprimeront, des apprentis qu'ils auront trouvés, du nombre des presses de chacun maître imprimeur, & des malversations, si aucune y a ; lequel procès-verbal ils mettront entre les mains du lieutenant général de police pour y pourvoir.

En parallèle, le *numerus clausus* des places d'imprimeurs (en principe trente-six à Paris ; en fait davantage en raison surtout des successions assurées par les veuves d'imprimeurs) entre en vigueur dans le même dessein de contrôler plus aisément l'aboutissement de la publication.

L'arrêt du Conseil du 28 février 1723 portant règlement de la librairie et imprimerie de Paris (texte acquérant force de loi pour l'ensemble du royaume en vertu de l'arrêt du Conseil du 24 mars 1744¹⁵), qui précise jusqu'à la fin

¹⁴ Visite : « Acte de juridiction [par lequel] un officier de police ou un supérieur vont voir si les reglements sont bien observez (...). Les jurez des mestiers, les maîtres & gardes (...) vont *en visite* chez ceux de leurs corps pour faire observer les statuts de leur mestier... »

¹⁵ Claude-Marin Saugrain, *Code de la librairie et imprimerie de Paris, ou Conférence du règlement arrêté au Conseil d'Etat du Roy le 28 fevrier 1723, et rendu commun pour tout le royaume par arrêt*

de l'Ancien Régime la réglementation des professions du livre, achève de fixer les conditions d'exercice de l'imprimerie. Sous peine de devoir « se défaire » de son atelier, il est désormais impératif pour un maître imprimeur de détenir au moins quatre presses, neuf « sortes de caractères romains avec leurs italiques, depuis le Gros-Canon jusqu'au Petit-Texte » – le minimum requis était de deux presses jusqu'à l'édit d'août 1686 inclus, avant de passer à quatre à Paris par la déclaration royale du 23 octobre 1713.

Le même arrêt du Conseil de février 1723, en définissant avec précision les contours de l'obligation de visite (titre XIII, art. 85), rappelle au passage ses objectifs de contrôle professionnel :

Seront tenus lesdits syndic & adjoints de faire une fois au moins tous les trois mois la visite générale des imprimeries, & de dresser un procès-verbal des ouvrages qui s'imprimeront, des apprentis, compagnons & ouvriers; du nombre de presses & de la qualité & quantité des caractères de chacun maître imprimeur; & des malversations, si aucunes y a: le quel procès-verbal ils remettront entre les mains du lieutenant général de police, pour y être par lui pourvû.

Il va de soi qu'il s'agit aussi, comme le rappelle un peu plus tard l'arrêt du Conseil du 22 février 1742, de « saisir les livres qui s'imprimeront et se débiteront sans permission ». De même, un contrôle de la main-d'œuvre employée (compagnons, alloués, apprentis) doit être exercé à l'occasion de la visite et les contraventions pareillement signalées au lieutenant de police. Le procès-verbal dressé lors de la visite adopte par conséquent une forme qui reflète les centres d'intérêt des responsables corporatifs et des autorités policières. Celui du 5 février 1744 présente un aspect perfectionné et normalisé. Toutes les données y renseignent des rubriques constantes et préimprimées : noms des imprimeurs (« Messieurs les imprimeurs ») ; titres et éventuellement auteurs des ouvrages en cours (« Ouvrages ») ; nombre de volumes (« Volumes ») ; format (« Grandeur ») ; noms des commanditaires, libraires ou auteurs (« Pour le compte de Messieurs ») ; statut des ouvrages recensés (« Privilèges ou permissions ») ; « nombre de presses, ouvriers, alloués » dans chaque atelier.

À la suite des trente-cinq imprimeries particulières tenues par des maîtres imprimeurs, une partie du tableau a été réservée à l'« Imprimerie royale » et ne diffère du reste que par l'indication « Monsieur [le] Directeur ». Mais aucune des cases prévues n'y a été renseignée, le syndic et ses adjoints ne s'étant apparemment pas donné la peine de pousser leur visite jusqu'à l'imprimerie du Louvre, alors dirigée par Jacques II Anisson-Duperron. Une dernière section du tableau, séparée de ce qui précède par un double filet, est intitulée « Veuves ».

du Conseil d'Etat du 24 mars 1744, avec les anciennes ordonnances, edits, déclarations, arrêts, Paris, aux dépens de la communauté, 1744.

Sous la rubrique « Mesdames veuves » sont recensés onze ateliers tenus par des veuves de maîtres.

Au total sont donc mentionnées quarante-sept imprimeries dont la plus importante, l'Imprimerie royale, n'a livré aucune information. De même, si quatre labeurs en cours sont indiqués chez Jacques Guérin, le nombre des presses, des ouvriers et des alloués n'a pas été renseigné pour cet atelier. Si bien que, pour quarante-cinq imprimeries dont les données quantitatives sont effectivement connues, 247 presses ont été recensées, soit une moyenne de près de 5,5 presses par atelier qui se situe bien au-dessus du minimum requis de quatre presses. Une seule imprimerie, celle de Louis-Anne Sevestre (dont c'est d'ailleurs la dernière attestation car il décédera peu après, avant le 4 avril 1744), ne compte que trois presses roulantes et se trouve donc en contravention avec la réglementation en vigueur¹⁶. En revanche, l'atelier d'Henri-Simon Gissey aligne dix presses, et celui de Gabriel-François Quillau douze, soit trois fois le quota exigible.

Quant à la main-d'œuvre, l'effectif total répertorié est de 450 ouvriers ; 46 « alloués » (ouvriers ayant par avance renoncé à devenir maîtres, apparus réglementairement dès 1686 et dont le statut a été officialisé par le règlement de 1723) ; 2 apprentis (la réception d'apprentis ayant été, sauf dérogations, suspendue entre 1724 et 1761) : autrement dit un total de 498 employés pour les 45 ateliers dont les données nous sont connues. La moyenne se situe à un niveau élevé, de plus de 11 personnes par atelier (contre 7,1 en 1701 et 8,3 en 1721, cf. *infra*). Mais cette moyenne intègre d'importants écarts, entre l'unique compagnon (+ 1 alloué) de l'atelier Sevestre, les deux de la veuve de Christophe II David, les trois de ceux des d'Houry père et fils (Laurent-Charles et Charles-Maurice), de Gilles II Lamesle, de Jacques-François Grou, des veuves de Laurent II Rondet et de Joseph Barbou, et, pour les officines les plus occupées, les trente-deux ouvriers (+ 3 alloués + 1 apprenti) d'Henri-Simon Gissey, les vingt-deux de Gabriel-François Quillau (qui emploie aussi 3 alloués) et de Pierre-Gilles Le Mercier (qui, en outre, a engagé un alloué), les vingt et un (+ 2 alloués) de Laurent-François Prault.

En ce qui concerne les travaux mentionnés, l'importance des « ouvrages de ville » saute aux yeux. Dans 32 ateliers¹⁷ sur 46 (69,5 %), on déclare s'adonner

¹⁶ À titre de comparaison, signalons qu'en juin 1721, on relevait encore 11 imprimeries détenant seulement 2 presses et 7 n'en déclarant que 3 (BnF, ms. Joly de Fleury 26, f^{os} 105-176). Cf. Sabine Juratic, « Entre tradition et innovation : les ateliers typographiques parisiens au XVIII^e siècle », dans *Revue française d'histoire du livre*, 2000, n^{os} 100-106, pp. 133-153.

¹⁷ En prenant en compte, parmi les ouvrages de ville annoncés comme tels, les « ouvrages des Fermes » (Jean Lamesle), les « ouvrages de police » (Pierre-Jean Mariette), les « ouvrages du Roy » (veuve de Jacques Collombat), ainsi que les impressions liées à la loterie (Claude-Charles Thiboust).

à ces petits travaux dits de ville, à distinguer des livres proprement dits comme des périodiques. Et les huit imprimeries les moins considérables n'annoncent même que de telles impressions – ainsi chez Louis-Anne Sevestre (trois presses), Gilles II Lamesle, Jacques-François Grou, les veuves de Laurent II Rondet, de Christophe II David et de Jean-François Knapen (quatre presses), Jean-Baptiste Gonichon et la veuve d'André Knapen¹⁸ (cinq presses).

Si les ouvrages de ville, signe de l'expansion de la raison graphique dans le quotidien urbain, semblent omniprésents, il n'en va pas de même encore de la presse périodique ou assimilée, qui ne donne lieu à impression, d'après le procès-verbal, que dans huit ateliers : Joseph Bullot (*Mercure de France*), Pierre-Guillaume Simon (*Mémoires de l'Assemblée du clergé*), Henri-Simon Gissey (*Journal des sçavans* in-12 et in-4°), François Montalant (*Journal des sçavans* in-4°), Jean-François Robustel (*Journal dit de Trévoux*), Jacques Guérin (*Mémoires de l'Académie*), Gabriel-François Quillau (*Journal de Verdun*) et veuve de Pierre Mergé (*L'Année chrétienne*).

Les livres ou « labeurs » déclarés relèvent quant à eux de travaux d'une certaine ampleur, et il semble très probable, voire évident, que l'on n'a pas jugé bon de détailler les titres de moindre importance. 117 ouvrages mentionnés portent en tout cas des intitulés suffisamment explicites pour être rattachés à l'une des cinq grandes catégories du savoir déterminées par le système dit des libraires de Paris (religion, histoire, droit, belles-lettres, sciences et « arts »).

Les matières religieuses (Bible, théologie, sermons, dévotion et spiritualité, histoire religieuse, liturgie, livres d'heures) y dominent largement – 43 ouvrages sur 117, soit 36,7 % – en particulier grâce à 14 impressions liturgiques (bréviaires, rituels, etc.) et aux heures de toutes sortes citées six fois, grande spécialité de la production parisienne depuis la fin du Moyen Âge. Les belles-lettres viennent assez loin derrière avec 25 ouvrages, soit 21,3 %, leur représentation relativement forte reposant à la fois sur la production d'auteurs classiques destinés aux collèges et sur les œuvres complètes d'écrivains français contemporains, notamment Nicolas Boileau, Nicolas Pradon, Jean-Baptiste Rousseau. L'histoire, de France avant tout, l'un des points forts de l'édition parisienne du XVII^e siècle, est donc précédée d'une courte tête par la littérature : 23 titres, soit 19,6 %, y ressortissent (mais 27 titres si l'on y ajoute les ouvrages relevant de l'histoire religieuse).

La relative abondance (18 titres, soit 15,4 %) et la diversité des titres de sciences et techniques constituent d'une certaine façon une surprise, en 1744,

¹⁸ Il est à noter que, lors de l'enquête de novembre-décembre 1701, 12 ateliers ne déclarent que des ouvrages de ville ; 9 seulement font de même en juin 1721 (S. Juratic, « Entre tradition et innovation... », art. cité).

alors que les Lumières sont loin d'avoir atteint leur apogée. Médecine et chirurgie, géométrie, botanique, astronomie, etc., les centres d'intérêt scientifiques sont variés et bénéficient déjà de la dynamique institutionnelle des académies. Quant aux disciplines juridiques, elles apparaissent assez curieusement comme le parent pauvre des titres relevés par le procès-verbal : 8 (dont les *Loix civiles* de Domat mentionnées à deux reprises) sur 117, soit 6,8 %. Mais il convient sans doute de pondérer ce constat en rappelant que nombre d'« ouvrages de ville » non décrits consistent en textes législatifs, administratifs et réglementaires.

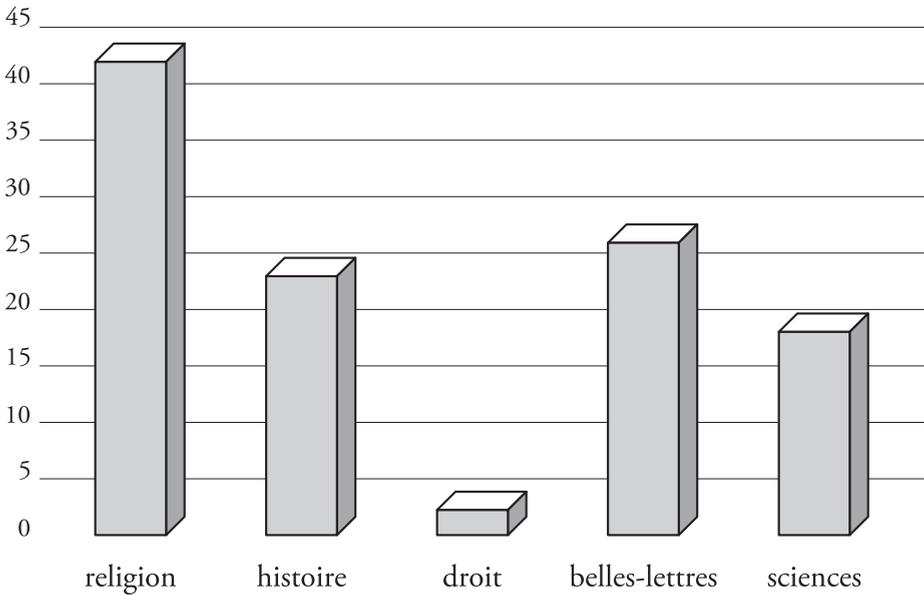


Illustration n° 1 – Répartition par catégorie du savoir des titres annoncés (117 sur 125).

Ceci recoupant cela, le statut déclaré des impressions citées est dans l'ensemble celui de la production la plus officielle. Privilèges ou permissions sont invoqués de façon systématique lorsque cette rubrique (« Privilèges ou permissions ») est renseignée : quarante-huit publications sont explicitement annoncées comme étant couvertes par un privilège ; quatre par une permission ; et deux (le *Journal de Henri III* et les *Mémoires de Melvil*) par une permission tacite – indiquée sous la forme « p. tac. » en première occurrence et « perm. tacite » à la seconde, ce qui semble refléter une terminologie déjà bien ancrée en 1744, contrairement à ce que l'on a pu écrire quelquefois sur la pudeur des autorités, avant Malesherbes, vis-à-vis de cette pratique et de sa dénomination. En outre, beaucoup de travaux en cours, en tout vingt-sept, sont explicitement qualifiés de « réimpressions », ce qui sous-entend vraisemblablement qu'ils font l'objet à

ce titre de simples permissions du sceau, conformément à la législation mise en place par l'abbé Bignon en 1701.

Si le statut apparent de toute cette production imprimée saisie par le procès-verbal est irréprochable, n'oublions pas tout de même que nous avons affaire à un document corporatif, à une visite effectuée par les responsables de la communauté chez leurs confrères, avec lesquels ils ne souhaitent certes pas particulièrement vivre en mauvais termes. Personne, ni du côté des « visiteurs » ni chez les « visités », n'a intérêt en temps normal à ce que la visite ressemble à une perquisition ni à ce que des contraventions soient constatées lors de cette inspection et consignées sur le procès-verbal subséquent transmis au lieutenant général de police. Le flagrant délit d'infraction n'est donc pas à attendre de ce type de document formel, ou alors de façon très marginale, et bénigne ; sur la qualité du papier et des caractères, éventuellement sur la quantité de presses effectivement roulantes ou le statut du personnel temporairement employé par exemple, mais assurément pas sur le contenu des impressions en cours. L'information immédiate à destination de la police est pourtant visée de façon explicite par les textes réglementaires. L'arrêt du Conseil du 28 février 1723 exige sous peine d'amende, pour éviter les dissimulations d'ouvrages sous presse, que les imprimeries soient tenues « ouvertes, ou seulement fermées d'un loquet pendant le temps du travail » afin d'en faciliter le contrôle, les syndic et adjoints étant autorisés le cas échéant à « procéder par bris & rupture des portes » (art. 86). La déclaration royale du 10 mai 1728 fera même défense d'avoir « aucune porte de derrière, par lesquelles [on puisse] sortir clandestinement aucuns imprimés ».

Est-ce en raison de cette suspicion vis-à-vis de l'efficacité des visites corporatives que l'on en a retrouvé jusqu'ici si peu de traces documentaires ? La fréquence prescrite (quatre par an pour les imprimeries et aussi fréquentes que possible pour l'ensemble des établissements) n'était-elle pas respectée ? C'est bien possible, mais l'apparence très formatée, sur un support préimprimé, du procès-verbal auquel nous avons ici affaire semblerait tout de même militer pour une pratique courante voire routinière. Il n'y avait qu'à compléter les cases, à dater et à signer le document avant de le remettre dans les plus brefs délais prescrits au « Magistrat » ou à ses subordonnés. Est-ce justement à cause de leur caractère routinier que l'on n'a pas jugé utile de conserver précieusement de tels procès-verbaux qui aujourd'hui nous apparaissent comme d'incalculables témoignages, au moins du point de vue statistique, sur la situation de l'imprimerie parisienne ? Ou faut-il espérer encore en retrouver dispersés dans différents fonds d'archives et collections de manuscrits ?

LISTES ET PROCÈS-VERBAUX DE VISITES À PARIS : POUR UNE MISE EN PERSPECTIVE (XVII^e ET XVIII^e SIÈCLES)

Afin de mieux situer l'apport de notre document, il est utile de tenter de faire le point sur ses antécédents et ses suites. En fait, les véritables points de comparaison avec le procès-verbal de 1744 ne sont pas légion. Il est vrai qu'il existe une appréciable quantité de listes des membres de la communauté des métiers du livre à Paris (listes imprimées et tout à fait officielles à partir de 1697¹⁹). Ces listes, présentées jadis par Georges Lepreux dans le volume de sa *Gallia typographica* consacré aux imprimeurs du roi à Paris (Paris, 1911, pp. 23-26), puis répertoriées et étudiées par le regretté Albert Labarre dans le *Bulletin du bibliophile* en 1993²⁰, ont fourni d'utiles points de repère à des travaux comme le *Répertoire d'imprimeurs/libraires* publié par le service de l'Inventaire rétrospectif de la Bibliothèque nationale de France depuis 1988²¹, ou le *Dictionnaire des imprimeurs, libraires et gens du livre à Paris, 1701-1789* de Frédéric Barbier, Sabine Juratic et Annick Mellerio.

Listes et tableaux

Avant même l'existence de tableaux officiels imprimés, des listes plus ou moins informelles ont été dressées au XVII^e siècle. La première connue date des 8 et 9 juillet 1624 et a été découverte par dom Yves Chaussy aux Archives vaticanes, dans les papiers de la nonciature de France²² ; motivée par la nécessité de notifier à tous les libraires parisiens l'interdiction d'un ouvrage du bénédictin anglais John Barnes contre les jésuites, cette liste a été dressée sous forme de procès-verbal par un sergent à verge du Châtelet et recense 116 libraires, 31 imprimeurs ainsi que 20 « serviteurs ».

Une deuxième liste date des 26-28 mai 1625 et résulte d'une assignation à comparaître aux fins d'élections signifiée, par huissier-sergent à cheval au

¹⁹ Cette première *Liste des imprimeurs et libraires de Paris* pour 1697 a été présentée, à partir de l'exemplaire BnF, f. fr. 21740, f^o 230 (collection Delamare), à l'occasion de l'exposition *Paris capitale des livres. Le monde des livres et de la presse à Paris, du Moyen Âge au XX^e siècle* en 2007-2008 (dir. Frédéric Barbier) et étudiée dans le catalogue de cette exposition (Paris, Paris bibliothèques-Presses universitaires de France, 2007) par Jean-Dominique Mellot, p. 167.

²⁰ Albert Labarre, « Sur l'évolution de la librairie parisienne au XVIII^e siècle », dans *Bulletin du bibliophile*, 1993, n^o 1, pp. 112-124.

²¹ Dernière édition parue : Jean-Dominique Mellot, Elisabeth Queval, avec la collab. d'Antoine Monaque, *Répertoire d'imprimeurs/libraires (vers 1500-vers 1810)*, nouv. éd. mise à jour et augmentée (5 200 notices), Paris, Bibliothèque nationale de France, 2004. Une nouvelle et 5^e édition est actuellement en préparation (7 600 notices).

²² Archivio segreto Vaticano, Nunziatura di Francia 418, f^{os} 310-315. Publiée *in extenso* sous le titre « Libraires et imprimeurs parisiens en 1624 », dans *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, 98^e année, 1971, 21 p.

Châtelet, en principe à tous les maîtres imprimeurs, libraires et relieurs de Paris ; plus complète, elle énumère les noms de 188 maîtres et a été publiée par Georges Lepreux en 1911²³.

Une autre, inédite, beaucoup plus lacunaire, non datée et intitulée *Memoires des imprimeurs*, a été établie à l'époque de la Fronde, au début de l'année 1650 d'après son contenu (bien qu'Ernest Coyecque la date de 1649 dans l'*Inventaire de la collection Anisson*). Classée par rues, elle compte 135 noms (libraires pour la plupart, et non imprimeurs comme l'intitulé le laisse entendre) et inclut notamment une quarantaine d'étalants du Pont-Neuf en situation irrégulière, ainsi que d'autres francs-tireurs installés sur les quais en dehors des lieux où l'exercice des métiers du livre était alors reconnu – ce qui peut laisser supposer qu'un tel « mémoire » a été dressé pour faire le point sur les établissements « sauvages »²⁴.

Deux autres listes à visée exhaustive, cette fois, existent pour la fin du XVII^e siècle. La *Liste des maîtres receus en la communauté des marchands libraires, imprimeurs et relieurs de cette ville de Paris*, rédigée en 1682 et « servant de roolle pour recevoir les droits de la confrairie », recense, sur 16 pages imprimées et complétées à la main, pas moins de 330 personnes dont 69 veuves. Parmi les maîtres et veuves répertoriés, un nombre important, 108 (soit 32,7 %), sont qualifiés de relieurs ou de doreurs ; or on apprend à la fin du document par une note additionnelle que cette liste a précisément été utilisée un peu plus tard pour « faire connoître les familles qui ont abdiqué la librairie pour la relieure depuis la separation [des relieurs] de la communauté en 1686 »²⁵.

La liste suivante date de 1695 (certifiée le 14 avril 1696 par le syndic) et consiste en un *Roolle des sommes qui ont esté payées par les libraires et imprimeurs de Paris (...) pour la capitation générale (...) ordonnée par la declaration du Roy du 18 janvier (...) 1695*. Elle prend acte de la scission des relieurs et doreurs du corps des imprimeurs et libraires, intervenue en 1686, et ne comptabilise donc plus que 210 personnes (dont 50 veuves de maîtres), réparties en six classes de contributeurs selon leurs moyens, imposés de 6 à 60 l.²⁶

²³ D'après BN.F., f. fr. 22079, pièce 19 : Georges Lepreux, « Contributions à l'histoire de l'imprimerie parisienne. VIII. Une statistique des imprimeurs et libraires en 1625 », dans *Rev. des bibliothèques*, n^{os} 10-12, oct.-déc. 1911, pp. 404-409.

²⁴ BnF, f. fr. 22065, pièce 13, f^{os} 19-22.

²⁵ BnF, f. fr. 22079, pièce 57.

²⁶ BnF, f. fr. 22079, pièce 58, et ms. fr. 21856, f^{os} 140-142.

Tableau n° 1 – Récapitulatif des données issues des listes du XVII^e siècle :

Juillet 1624	167 personnes, dont 116 libraires et 31 imprimeurs
Mai 1625	188 maîtres
Janvier-février 1650	135 libraires
Rôle pour 1682	330 personnes dont 69 veuves, incluant 108 relieurs et doreurs
Rôle pour 1695	210 personnes dont 50 veuves
Liste de 1697	237 personnes dont 162 maîtres établis, 43 veuves en activité, 20 maîtres et 12 veuves sans exercice

Avec la *Liste des imprimeurs et libraires de Paris, l'an M. DC. XCVII. Avec la date de leurs receptions & leurs demeures...*, qui recense 237 personnes affiliées à la communauté²⁷ (162 maîtres établis et 43 veuves en activité, 20 maîtres et 12 veuves « sans exercice »), s'achève le XVII^e siècle et s'ouvre la série des tableaux officiels élaborés et imprimés par la corporation elle-même. Exhaustives par définition, ces listes ont été en principe conservées par la chambre syndicale des libraires et aussi censément remises aux autorités de police. Ainsi se succèdent la *Liste des libraires et imprimeurs de Paris, suivant l'ordre de leurs receptions...* en 1703²⁸ (qui parvient à un effectif de 293 membres de la communauté en y intégrant les maîtres non établis ainsi que les veuves et maîtres sans exercice), deux listes portant le même titre respectivement en 1708²⁹ (290 noms dont 76 veuves ; 58 imprimeurs) et 1719³⁰ (313 noms dont 66 veuves ; 57 imprimeurs), et une *Liste chronologique et alphabétique...* en 1723³¹ (316 noms dont 74 veuves ; 62 imprimeurs). La série des *Tableau des libraires et imprimeurs jurés de l'université de Paris...* prend la suite et balise de plus en plus densément le reste du siècle :

Tableau n° 2 – Tableau des libraires et imprimeurs jurés de l'université de Paris :

1732	(299 noms dont 66 veuves ; 57 imprimeurs) : BnF, Q-780
1740	(274 noms dont 59 veuves ; 50 imprimeurs) : BnF, ms. fr. 22106, pièce 4

²⁷ BnF, f. fr. 21740, f° 230, mais aussi 22065, pièce 42 (exemplaire sur lequel une note ms. attribue la confection de la liste à Jean de La Caille).

²⁸ BnF, f. fr. 21740, f° 239.

²⁹ 1708 : BnF, Fol-Fm-12493 (1).

³⁰ 1719 : BnF, Fol-Fm-12493 (2).

³¹ 1723 : BnF, 8-Q-8999 (1723).

1742	(272 noms dont 68 veuves ; 52 imprimeurs) : bibliothèque Mazarine, 4° A 15456 (107)
1744	(tableau signalé par Lepreux à la Bibliothèque historique de la Ville de Paris (BhVP), mais aujourd'hui perdu)
1748	<i>Liste chronologique des libraires et imprimeurs qui ont été syndics de la communauté depuis 1618 jusqu'à présent. . .</i> , incluant une <i>Liste alphabétique des libraires et imprimeurs de Paris, reçus depuis le premier avril 1689 jusqu'au premier janvier 1748. . .</i> : BnF, f. fr. 22106, pièce 1
1749	(257 noms dont 57 veuves ; 45 imprimeurs) : BnF, Rés-p-Q-422
1750	(251 noms dont 54 veuves ; 44 imprimeurs) : <i>ibid.</i>
1751	(248 noms dont 57 veuves ; 45 imprimeurs) : <i>ibid.</i>
1752	(244 noms dont 59 veuves ; 42 imprimeurs) : <i>ibid.</i>
1753	(235 noms dont 59 veuves ; 44 imprimeurs)
1753	impression postérieure (229 noms dont 53 veuves ; 43 imprimeurs) : <i>ibid.</i>
1754	(229 noms dont 53 veuves ; 41 imprimeurs) : <i>ibid.</i>
1755	(222 noms dont 54 veuves ; 41 imprimeurs) ;
1755	impression postérieure (224 noms dont 55 veuves) : <i>ibid.</i>
1756	même contenu que la 2 ^e impression de 1755 (224 noms dont 55 veuves) : <i>ibid.</i>
1756	impression postérieure (221 noms dont 58 veuves ; 38 imprimeurs) : BhVP, 40970 et 131344, et Library of Congress, Washington
1757	BhVP, 131344
1759	(214 noms dont 60 veuves ; 40 imprimeurs) : BhVP, 131345
1762	(205 noms dont 56 veuves ; 40 imprimeurs) : BnF, f. fr. 22106, pièce 5, et BhVP, 40972 et 131346
1764	(210 noms dont 56 veuves ; 41 imprimeurs) : BnF, f. fr. 22106, pièce 6 et Q-781, et BhVP, 131347
1766	(207 noms dont 50 veuves ; 40 imprimeurs) : BnF, f. fr. 22106, pièce 7, et BhVP, 40971 et 131349
1768	(211 noms dont 49 veuves ; 38 imprimeurs) : BnF, f. fr. 22106, pièce 8, et BhVP, 131350
1772	(212 noms dont 39 veuves ; 35 imprimeurs) : BnF, f. fr. 22106, pièce 9 et Q-782, et BhVP, 131351

1775	(221 noms dont 49 veuves ; 38 imprimeurs) : BnF, f. fr. 22106, pièce 11, et BhVP, 40974 et 131354
1777	(232 noms dont 42 veuves ; 38 imprimeurs) : BnF, f. fr. 22106, pièce 12 et Q-783, et BhVP, 131355
1779	(223 noms dont 42 veuves ; 38 imprimeurs) : BnF, f. fr. 22106, pièce 13, et BhVP, 40973 et 131356
1780	(223 noms dont 42 veuves ; 37 imprimeurs) : BnF, f. fr. 22106, pièce 14, Q-784 et 4-Z-Le Senne-2264 (1)
1785	(220 noms dont 38 veuves ; 40 imprimeurs) : BnF, Rés-m-Q-298 (anciennement Q-785) et 4-Z-Le Senne-2264 (2)
1787	(229 noms dont 38 veuves ; 41 imprimeurs) : BnF, 4-Z-Le Senne-2264 (3),

avant que le *Catalogue chronologique des libraires et des libraires-imprimeurs de Paris depuis l'an 1470... jusqu'à présent*, d'Augustin-Martin Lottin, publié en 1789, ne vienne en quelque sorte clore l'Ancien Régime – même si l'*Almanach (des adresses) de Paris* pour 1789, 1790 et 1791 enregistre encore la composition de la communauté avant sa dissolution effective en 1791.

Parallèlement, les rôles de la capitation établis entre 1722 et 1789, tous conservés au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale de France, permettent de recouper les informations fournies par les tableaux corporatifs du XVIII^e siècle³². En somme, on dispose de listes nombreuses, fréquentes, théoriquement exhaustives à partir de 1697, qui permettent d'être au clair sur les effectifs, les implantations, les successions et l'identité des maîtres. Les professions du livre, à Paris du moins, sont de ce point de vue de la « traçabilité » particulièrement bien « servies » (le contingentement des admissions à la maîtrise rendant la tâche plus facile) par rapport aux autres métiers urbains, en général peu enclins à établir le recensement complet de leurs membres. Mais ces listes corporatives ne remplacent en rien la richesse des informations que sont susceptibles de fournir les visites, en principe corporatives elles aussi.

³² Rôles de la capitation, 1722-1789 : 1722 : BnF, f. fr. 21857, f^{os} 50-54 ; 1730 : BnF, f. fr. 21857, pp. 252-258 ; 1740 : BnF, f. fr. 21857, pp. 436-437 ; 1750 : BnF, f. fr. 21858, f^{os} 129-130 ; 1760 : BnF, f. fr. 21859, f^{os} 261-262 ; 1770 : BnF, f. fr. 21859, f^{os} 407-408 ; 1780 : BnF, f. fr. 21860, f^{os} 679-682 ; 1789 : BnF, f. fr. 21861, f^{os} 35-39. Cf. F. Barbier, S. Juratic, A. Mellerio, *Dictionnaire des imprimeurs, ouvr. cité*, p. 45. Il existe également, nous précise Sabine Juratic, des rôles de capitation pour 1722 et 1724, ainsi qu'une série complète d'un par an de 1727 à 1789, tous conservés dans les registres de délibérations de la communauté des libraires et imprimeurs de Paris.

Procès-verbaux de visites

La réglementation, on l'a rappelé plus haut, distingue d'une part les visites générales et celles des seules librairies (réalisables aussi souvent que possible sans périodicité contraignante), d'autre part les visites d'imprimeries (à mener en principe deux fois par an à partir de 1649 et quatre fois par an à partir de 1686).

De la première catégorie il ne reste à notre connaissance que de rares exemples. Une visite générale est effectuée parallèlement à la grande enquête prescrite par l'abbé Bignon en 1700 dans tout le royaume et réalisée en novembre-décembre 1701 à Paris (BnF, n. a. f. 400). Elle donne lieu à un *Procez verbal de visites faites par les syndic et adjoints de la communauté de Paris, le 21^e novembre 1701...* (BnF, f. fr. 22065, f^o 49) qui, certifié le 15 février 1702 et disposé rue par rue, recense 253 maîtres ou veuves de maîtres imprimeurs et/ou libraires, soit quatorze personnes de plus que l'enquête de 1701 elle-même. Mais le procès-verbal, en l'occurrence, prend l'aspect d'une liste ne livrant que des noms, prénoms, qualificatifs (« libraire », « imprimeur », « imprimeur-libraire », « ayant estalage de livres », etc.) et adresses.

En revanche, le *Procez verbal de la visite generale faite chez tous les libraires et veuves de libraires de Paris, et des contraventions qui s'i [sic] sont trouvées, par les syndic et adjoints de la communauté*, en date des 21-24 juillet 1698 et conservé à la Bibliothèque historique de la Ville de Paris (ms. CP 4001), s'il ne répertorie que 188 noms de libraires ou libraires-relieurs, avec l'indication du personnel de boutique³³, fournit un instantané très fouillé des conditions d'exercice de la librairie, des implantations professionnelles exactes dans l'ordre de la visite (y compris si elles se trouvent en infraction avec la réglementation), de l'emploi (les commis « sans qualité » sont par exemple signalés), et même des volumes trouvés en contravention (livres contrefaits, non permis ou condamnés) dans les diverses officines.

Mais l'expérience de telles visites générales ou de librairies est peut-être restée sans lendemain car on n'en retrouve jusqu'ici pas d'autres vestiges. Trois raisons au moins peuvent être invoquées pour expliquer une telle carence apparente : l'accent mis par les autorités et la législation sur les visites d'imprimeries au détriment des autres types de visite ; d'autre part, les nombreuses contraventions de toutes sortes (implantations hors du quartier réservé, doubles emplacements, exercice sans qualité, employés non homologués, vente d'ouvrages contrefaits ou prohibés...) mises en lumière par une visite de librairie effectuée dans les règles de l'art comme celle de 1698 – ce qui à l'évidence n'inclinait pas à multiplier ce genre d'opération si l'on préférait éviter incidents et poursuites

³³ En tout, outre les femmes de maîtres, seize enfants de maîtres employés dans les boutiques sont mentionnés au procès-verbal, de même que vingt-six « garçons » de librairie et quatorze apprentis.

judiciaires entre confrères ; enfin, la pratique généralisée à partir de l'extrême fin du XVII^e siècle des listes corporatives officielles a probablement permis à la communauté parisienne de se dédouaner en quelque sorte vis-à-vis des autorités en satisfaisant leurs exigences de visibilité sur les professions du livre.

Quant aux visites d'imprimeries, réclamées avec insistance par le pouvoir royal et par l'institution policière, il ne semble pas qu'elles aient été aussi fréquentes et détaillées que souhaité. Du moins n'a-t-on pas retrouvé le témoignage documentaire d'une pratique censément si fréquente. Pour le XVII^e siècle, six procès-verbaux de visites d'ateliers en tout et pour tout ont été retrouvés. Georges Lepreux a publié le premier de la série, en date des 22 février-9 mars 1644, rédigé semble-t-il par l'imprimeur du roi et directeur de l'Imprimerie royale Sébastien Cramoisy (1584?-1669), alors syndic de la communauté nommé par le roi³⁴ (BnF, f. fr. 18600, f^{os} 671-686). Particulièrement détaillée, cette visite a été directement motivée par deux arrêts du Conseil d'État des 2 et 24 octobre 1643 ordonnant aux maîtres faisant les fonctions de syndics de se transporter « en toutes les imprimeries [de Paris] pour voir et visiter les livres qui s'imprimeroi[en]t », relever « la quantité des presses » détenues et les « lieux où [chacun des imprimeurs travaille] », s'y faire représenter « les permissions du grand sceau » en vertu desquelles on imprime, saisir le cas échéant les impressions non autorisées et dresser « leurs procez-verbaux [...] et en donner] avis à Monsieur le Chancelier pour y estre pourveu ».

Les cinq autres procès-verbaux, conservés au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale de France, sont postérieurs aux troubles de la Fronde (1648-1653) et demeurent inédits, bien que leurs données aient été en grande partie exploitées par Henri-Jean Martin dans sa thèse *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVII^e siècle (1598-1701)*³⁵. Ces documents datent respectivement de juillet 1657 (BnF, f. fr. 17566, f^o 17), du 15 octobre 1666 (*ibid.*, f. fr. 17563, f^{os} 107-108), du 10 mars 1679 (*ibid.*, f. fr. 21741, f^{os} 7-12), du 5 décembre 1692 (*ibid.*, f. fr. 21741, f^o 15) et du 3 septembre 1694 (*ibid.*, f. fr. 21748, f^{os} 188-189). Si l'on excepte les derniers, conservés parmi les papiers du commissaire Nicolas Delamare, et qui indiquent quelle est la qualité des caractères typographiques ou à quels ouvrages travaillent les ateliers répertoriés, ces procès-verbaux s'avèrent plutôt laconiques et permettent principalement une utilisation statistique : nombre d'ateliers, de presses, de compagnons et d'apprentis.

³⁴ Georges Lepreux, « Une enquête sur l'imprimerie de Paris en 1644 », dans *Le Bibliographe moderne*, 1910, n^{os} 1-2, pp. 5-35.

³⁵ 1^{re} éd., Genève, Librairie Droz, 1969, 2 vol.

Tableau n° 3 – Récapitulatif des données fournies par les procès-verbaux de visites du XVII^e siècle :

	Mars 1644	Juill. 1657	Oct. 1666	Mars 1679	Déc. 1692	Sept. 1694
Presses	180	194	217	220	204 dont 17 démontées	186 dont 12 démontées
Ateliers	75	73	79	65	52	46
Compagnons	257	–	234	–	215 dont 3 alloués	173 dont 3 alloués
Apprentis	94	–	69	8	7	2

L'enquête de novembre-décembre 1701 à Paris (f. fr. 400) apporte un point de comparaison utile, bien qu'elle révèle des lacunes quant au dénombrement des presses. Elle recense en effet 239 maîtres (dont 40 veuves), et parmi eux 59 imprimeurs (qui tous n'exercent pas) employant 201 presses³⁶ (dont au moins 18 démontées), pour une main-d'œuvre totale de 421 personnes, 352 compagnons et 69 apprentis.

Tableau n° 4 – Évolution du nombre moyen de presses et d'employés par atelier de 1644 à 1701 :

	presses/atelier	compagnons/atelier	apprentis/atelier	eff. glob./atelier
1644	2,4	3,4	1,2	4,7
1657	2,6	–	–	–
1666	2,7	2,9	0,8	3,8
1679	3,4	–	0,1	–
1692	3,9	4,1	0,1	4,2
1694	4,0	3,7	0,04	3,8
1701	3,4	5,9	1,1	7,1

³⁶ Pour l'enquête de novembre-décembre 1701 à Paris, les comptages de Béatrice Sarrazin (« La librairie et l'imprimerie parisiennes à la fin du XVII^e siècle », dans *Revue française d'histoire du livre*, n° 47, 1985, pp. 295-332), repris par S. Juratic (« Entre tradition et innovation... », art. cité), divergent légèrement par rapport aux nôtres : ils font état de 51 ateliers travaillant effectivement, de 203 presses dont 30 non dressées, et de 326 compagnons seulement.

Ces premiers résultats permettent de reconstituer une tendance qui vaut pour plus d'un demi-siècle. On constate tout d'abord que les mesures de limitation des réceptions à la maîtrise et du nombre d'imprimeurs ont commencé de porter leurs fruits dans la mesure où le parc d'ateliers a diminué de façon quasi régulière, de 75 à 46 entre 1644 et 1694 (les chiffres en hausse de 1701 étant dus à la prise en compte de maîtres imprimeurs non établis ou hors d'exercice). Dans le même temps, les effectifs globaux de compagnons ont certes décréu (de 257 à 173 entre 1644 et 1694), de même que ceux des apprentis, plus spectaculairement encore (de 94 à 2 sur la même période), mais la moyenne du nombre d'employés par atelier n'a pas baissé dans les mêmes proportions (passant de 4,7 à 3,8). Bien au contraire, si l'on prend en compte le recensement de la main-d'œuvre qu'offre l'enquête de 1701, qui enregistre une nette remontée : avec 352 compagnons et 69 apprentis, soit 421 employés, pour 59 patrons imprimeurs nominaux (mais en fait vraisemblablement une dizaine d'ateliers de moins), on parvient à une moyenne de 7,1 personnes employées par atelier. En ce qui concerne les presses, la tendance est là aussi à la hausse, la moyenne du nombre de presses par atelier passant de 2,4 en 1644 à 4 en 1694 (le recul de 1701 à 3,4 étant dû, là encore, à la prise en compte de maîtres imprimeurs n'exerçant pas effectivement) – rappelons que le minimum requis était de deux presses par atelier jusqu'en 1713 avant de passer à quatre. De sorte que, moins nombreuses, les imprimeries parisiennes tendent déjà à la fin du XVII^e siècle à concentrer des capacités de production et des effectifs de main-d'œuvre de plus en plus considérables, creusant ainsi bien souvent l'écart avec les officines concurrentes de la province, voire de l'étranger.

Cela dit, pour le XVIII^e siècle, la moisson documentaire est à peine plus abondante en matière de visites. Succinct, le *Procez verbal de visite faite dans les imprimeries de Paris* en avril 1702 (BnF, f. fr. 22081, p. 126-130) permet surtout de confirmer que le nombre d'ateliers s'est stabilisé à 49 et dénombre 185 presses dont 11 démontées, soit un niveau d'équipement tout à fait comparable à celui de 1694. Encore plus succincte, la liste des imprimeries établie en juin 1721 (BnF, n. a. f. 21453) recense quant à elle 47 imprimeries avec leurs adresses précises. Un autre document, à la même date de juin 1721, se révèle en revanche beaucoup plus riche d'informations ; il s'agit du procès-verbal d'une visite effectuée avec le concours de commissaires au Châtelet³⁷ (BnF, ms. Joly de Fleury 26, f^{os} 105-176). Il répertorie, pour 50 ateliers, 221 presses, 375 compagnons et 39 apprentis, soit un personnel total de 414 employés, et présente de façon détaillée le matériel (quantité et condition) et les ouvrages en cours.

³⁷ Cf. S. Juratic, « Entre tradition et innovation... », art. cité.

La visite de février 1744 représente donc, dans le prolongement des premières du siècle, un jalon essentiel pour notre connaissance de l'évolution de l'imprimerie parisienne. Son procès-verbal, normatif mais riche, permet de constater que la concentration s'est poursuivie. Si le nombre d'imprimeries s'établit toujours à 47 (en y incluant l'Imprimerie royale), on est passé de 185 presses (soit 3,8 par atelier) en 1702, à 221 en 1721 (4,4 par atelier) et à 247 (5,5 par atelier) une vingtaine d'années plus tard. Quant au personnel, il s'est sensiblement accru, tant globalement (passant de 421 en 1701 à 498 en 1744) qu'au sein de chaque atelier (de 7,1 à 8,3 et à plus de onze employés par imprimerie). L'effectif des compagnons *stricto sensu* enregistre un net accroissement (de 352 à 450), mais ce sont les alloués (46 en 1744), et non plus les apprentis (encore 69 en 1701, 39 en 1721, seulement 2 en 1744), qui désormais apportent un appoint décisif au fonctionnement des ateliers. Sur les contenus, en outre, les informations que livre le procès-verbal de 1744 sont du plus grand intérêt, on a eu l'occasion de s'en faire plus haut une idée.

Deux autres séries de visites³⁸ nous sont ensuite connues pour la seconde moitié du XVIII^e siècle, dont la première n'émane pas des responsables de la corporation : *l'État des imprimeries de Paris contenant le nombre des ouvrages, apprentis, compagnons, alloués, presses, etc. qui se sont trouvés dans les visites (...) faites par les inspecteurs de la librairie*, en mai 1769, mai 1770 et mai 1771 (BnF, f. fr. 22081, p. 188, 188 bis et 189), que complètent les six *Visite et état des imprimeries de Paris contenant le nombre des ouvrages, apprentis, compagnons, alloués, presses, tant montées que roulantes...*, aux dates des 25 avril 1786, 22 novembre 1786, 3 mars 1787, 23 juin 1787, 3 novembre 1787, 18 février 1788 (Archives nationales, F¹² 2192 [2]). Ces documents, exploités notamment par Philippe Minard dans *Typographes des Lumières* pour mesurer l'emploi et la structure de la main-d'œuvre typographique, permettent en tout cas de constater le chemin parcouru depuis le début du XVIII^e siècle.

Les 38 à 40 imprimeries recensées en 1769, 1770 et 1771 emploient quelque huit presses chacune (de 307 à 317 presses) et respectivement 824, 864 et 639 ouvriers (dont 64 à 74 alloués), soit une moyenne comprise entre 16 et 22,1 personnes par atelier – le minimum se situant à 0 chez Sébastien Jorry en 1770 et 1771, le maximum à 48 chez Pierre-Alexandre Le Prieur en 1770. Les 36 à 38 officines dénombrées en 1786-1788 donnent de l'ouvrage à 337 à 352 presses, à 984 à 1 031 compagnons et à environ cent alloués³⁹. Autrement dit on compte alors un effectif moyen de 9,1 à 9,8 presses et

³⁸ On nous signale, sans que nous ayons pu avoir le temps d'exploiter l'information avant la rédaction de cet article, l'existence d'un autre document s'apparentant à une enquête quantitative sur les imprimeries parisiennes et datant d'avril 1755, conservé aux Archives nationales, dans la série Y (Châtelet de Paris).

³⁹ Philippe Minard, *Typographes des Lumières...*, *ouvr. cité*, pp. 123-126.

Tableau n° 5 – Évolution du nombre des presses à Paris au XVIII^e siècle d'après les visites :

	nov.-déc. 1701	avr. 1702	juin 1721	fév. 1744	mai 1769
ateliers	59 ⁴⁰	49	50	47 ⁴¹	38
presses	201 ⁴²	185 ⁴³	221	247	307
presses/atelier	3,4	3,8	4,4	5,5	8,1
	mai 1770	mai 1771	avr. 1786	juin 1787	févr. 1788
ateliers	39	40	37	38	36
presses	309	317	337	344	352
presses/atelier	7,9	7,9	9,1	9,1	9,8

de 28,8 à 31,6 ouvriers par atelier. Certains imprimeurs comme Pierre-François Didot et Nicolas-Léger Moutard emploient jusqu'à soixante compagnons et respectivement cinq et trois alloués en février 1788, mais aucun atelier n'en fait travailler moins de huit (Pierre-Nicolas Delormel). Quant à l'Imprimerie royale, qui encore une fois n'est pas prise en compte par les visites, elle compte alors une quarantaine de presses⁴⁴ et probablement plusieurs centaines d'ouvriers.

Au-delà des fluctuations de la conjoncture de court terme et des variations saisonnières du marché du travail, la tendance lourde du siècle est incontestablement à une concentration et à une croissance continues. L'évolution observable rejoint ainsi de plus en plus l'idéal administratif et policier – d'où l'intérêt manifesté par les autorités policières pour des documents tels que les listes et plus encore comme les procès-verbaux de visites, dont on a vu que commissaires et inspecteurs sont quelquefois les seuls à les avoir conservés. Cet idéal policier se résume aisément : un moindre nombre d'ateliers à surveiller dans un périmètre restreint où se concentrent et le matériel et le personnel objet privilégié du contrôle, des effectifs ouvriers certes de plus en plus étoffés, mais aussi de moins en moins dispersés et de plus en plus stables, grâce à la centralisation éditoriale, à la demande en impressions administratives et ouvrages dits de ville, à

⁴⁰ 51 ateliers et 203 presses en 1701 selon B. Sarrazin, « La librairie et l'imprimerie parisiennes... », art. cité, dont les données sont reprises par S. Juratic, « Entre tradition et innovation... », art. cité.

⁴¹ Le détail est donné pour 45.

⁴² Dont 18 démontées.

⁴³ Dont 11 démontées. 195 presses d'après S. Juratic, « Entre tradition et innovation... », art. cité.

⁴⁴ 44 presses en 1790. Cf. S. Juratic, « Entre tradition et innovation... », art. cité.

Tableau n° 6 – Évolution des effectifs de la main-d'œuvre typographique à Paris au XVIII^e siècle :

	nov.-déc. 1701	juin 1721	fév. 1744	mai 1769	mai 1770
ateliers	59	50	47 ⁴⁵	38	39
compagnons	352	375	450	760	790
alloués	–	–	46	64	74
total main-d'œuvre	421 (comp. + appr.)	414 (comp. + appr.)	498 (comp. + all. + appr.)	824 (comp. + all.)	864 (comp. + all.)
effectifs/atelier	7,1	8,3	11	21,7	22,1
	mai 1771	mars 1787	juin 1787	fév. 1788	
ateliers	40	37	38	36	
compagnons	566	984	993	1031	
alloués	73	100	101	106	
total main-d'œuvre	639 (comp. + all.)	1084 (comp. + all.)	1094 (comp. + all.)	1137 (comp. + all.)	
effectifs/atelier	16	29,3	28,8	31,6	

un travail de plus en plus régulier, encadré et institutionnalisé, permettant de limiter chômage, oisiveté, itinérances, tentations de « marronner » en montant des ateliers clandestins, etc.

De ce point de vue, on peut avancer qu'en France et singulièrement à Paris, les mesures malthusiennes et autres incitations à accroître équipements et main-d'œuvre, voulues par le pouvoir politique à des fins de contrôle plus que d'efficacité économique, ont puissamment contribué à préparer la « seconde révolution du livre ». Et ce très en amont du point d'apogée reconnu des Lumières, à partir de 1760, puisque le procès-verbal de 1744, sorte de « chaînon manquant » jusqu'ici de la chronologie des enquêtes sur l'imprimerie, enregistre déjà, malgré une conjoncture éditoriale jugée alors peu dynamique, un accroissement significatif de la main-d'œuvre et des presses en activité, accroissement combiné à un

⁴⁵ Le détail est donné pour 45.

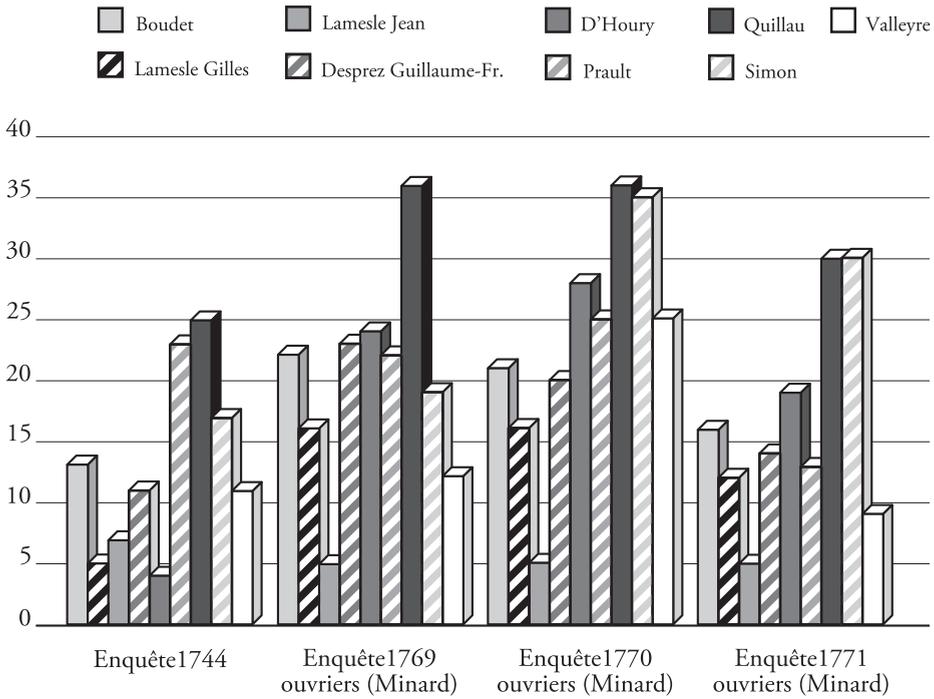


Illustration n° 2 – Nombre d'ouvriers employés dans les principales imprimeries parisiennes d'après les enquêtes (1744-1771)

resserrement du nombre des entreprises lui aussi sensible par rapport à la fin du règne de Louis XIV. Ce qui vient relativiser le caractère soudain et spectaculaire de l'essor relevé successivement en 1769-1771 et 1787-1788. La concentration de matériel et de personnel que l'on constate dans les imprimeries parisiennes du XVIII^e siècle apparaît quoi qu'il en soit caractéristique d'un âge à tout le moins préindustriel sinon pleinement industriel. À la veille de la Révolution, même si plusieurs initiatives ont vu le jour, il manque encore, pour franchir le pas, les innovations technologiques (conception de la presse, fabrication du papier en continu) permettant de sortir des contraintes productives de l'« Ancien Régime typographique ».

Comme paradoxalement, si la Révolution et la liberté de la presse vont ensuite libérer les contenus et promouvoir une foisonnante littérature politique et éphémère, elles vont aussi redistribuer la production imprimée entre une multitude de petits ateliers plus ou moins improvisés⁴⁶ et compromettre

⁴⁶ Voir à ce sujet Jean-Dominique Mellot, Elisabeth Queval, Véronique Sarrazin, « La liberté et la mort? Vues sur les métiers du livre parisiens à l'époque révolutionnaire », dans *Revue de*

l'économie du livre comme labeur typographique. Si bien que se trouvera brisé pour un temps le mouvement de concentration et de capitalisation (voire d'innovation en ce qui concerne les dernières décennies) engagé au dernier siècle de l'Ancien Régime, et dont le procès-verbal de visite de février 1744, archivé au nom de la vigilance policière, est là pour attester le caractère continu.

PIECES JUSTIFICATIVES

Du cinq fevrier 1744.

Procès verbal de la visite et état des imprimeries, contenant le nombre des ouvrages, apprentis, compagnons, alloués, presses, &c. suivant l'article quatre-vingt-cinq du titre treize du règlement de la librairie & imprimerie du 28 février 1723, & l'arrêt du Conseil du 9 octobre 1724, faits par Monsieur Saugrain syndic & Messieurs Villette, Quillau, Guerin & Saugrain fils adjoints⁴⁷.

la Bibliothèque nationale, n° 49, 1993, pp. 76-85. Dès 1790, on compte plus de deux cents imprimeries à Paris, de nombreux compagnons imprimeurs ayant profité des événements pour s'établir à leur compte avant même l'abolition officielle des corporations en 1791. Ce chiffre aurait dépassé les six cents vers 1793 selon certains auteurs avant de redescendre graduellement à cent soixante si l'on en croit l'*Almanach du commerce* pour l'an VIII (1799-1800). Les réformes napoléoniennes, en instituant le brevet d'imprimeur (1810), ramèneront cette population à quatre-vingts dans la capitale.

⁴⁷ Formulaire préimprimé. Seuls la date, les noms du syndic et des adjoints, ainsi que toutes les mentions renseignant le tableau ont été portés à la main. L'orthographe et la ponctuation d'époque ont été respectées. Seule la majusculation a été modernisée. Les mentions de titre ont été transcrites en italique.

Messieurs les imprimeurs	Ouvrages	Volumes	Grandeur	Pour le compte de Messieurs	Privilèges ou permissions	Réimpressions	Nombre de presses	Ouvriers	Alloués
BALLARD fils [Christophe- Jean- François]	<i>Oraisons funebres de Flecher</i> <i>Abregé de l'Ancien Testament</i> <i>Hist[oire] ecclesiast[ique] de Fleury, 4^o</i>	I	in 12	[Jean] De Saint [<i>i. e.</i> Desaint]	<i>Ibid.</i>	<i>Ibid.</i>	6	15	1
	<i>1^{er} vol. l'Ancien Testament</i>	1	in 12	[Jean] De Saint [<i>i. e.</i> Desaint]	<i>Ibid.</i>				
	<i>Hist[oire] ecclesiast[ique] de Fleury, 4^o</i>	I	4 ^o	[Gabriel II] Martin	<i>Ibid.</i>				
	<i>Fragmens d'auteurs classiques</i>	[I]	in 12	Chomprez	<i>Ibid.</i>	<i>Ibid.</i>			
BALLARD pere [Jean- Baptiste- Christophe]	<i>Recueil d'opera</i> <i>L'Opera du carnaval & de la folie</i> <i>Messe en musique a 4 parties Véritas</i>	To. 16	in 12	Ballard	<i>Ibid.</i>		6	5	–

Messieurs les imprimeurs	Ouvrages	Volumes	Grandeur	Pour le compte de Messieurs	Privilèges ou permissions	Réimpressions	Nombre de presses	Ouvriers	Alloués
DESPREZ [Guillaume-Nicolas]	<i>Heures paroissiales t. 3</i> <i>La Rhetorique du P. Lamy</i> <i>Histoire des sacrements</i>		in 12	<i>Id.</i>	<i>Id.</i>		8	9	2
BULLOT [Joseph]	<i>Mercure de France</i> <i>Hist. abrégée de l'Anc. & N. Testament</i> <i>Heures lat[ines] & franç[aises] aux 2 usages</i> <i>Heures franç[aises] gros parangon</i>		12	[André-François Le Berton <i>i. e.</i> Le Breton]	<i>Id.</i>	<i>Ibid.</i>	4	10	2
			8°						
			12	[Théodore De Hansy]	<i>Ibid.</i>	<i>Ibid.</i>			
			12	[Jean-Augustin Grangé]	<i>Ibid.</i>	<i>Ibid.</i>			

Messieurs les imprimeurs	Ouvrages	Volumes	Grandeur	Pour le compte de Messieurs	Privilèges ou permissions	Réimpressions	Nombre de presses	Ouvriers	Alloués
SIMON pere [Claude I]	<i>Loix civiles</i>		Fol.	[Bernard] Brunet	<i>Ibid.</i>	<i>Ibid.</i>	6	13	1
	<i>Memoires d'artillerie</i>	3 vol.	4°	[Charles- Antoine] Jombert	<i>Ibid.</i>	<i>Ibidem.</i>			
	<i>Histoire du Canada 3 vol. 4°, 6 vol.</i>		12	[Pierre- François] Giffart	<i>Ibid.</i>				
	<i>Journal de Henry 3. & memoires servant a la dite histoire</i>	5 vol.	8°	V[eu]je [Pierre I] Gandouin	<i>Ibid.</i> p[erm.] tac[ite]				
	<i>Lettres de Ciceron a Brutus</i>	1 vol.	12	[François] Didot	<i>Ibid.</i>				
	<i>Œuvres choisies de Saint-Ephrem</i>		12	[François] Didot	<i>Ibid.</i>				
	<i>Voiage de Robert Saade</i>	1 vol.	in-12	[François] Didot	<i>Ibid.</i>				

Messieurs les imprimeurs	Ouvrages	Volumes	Grandeur	Pour le compte de Messieurs	Privilèges ou permissions	Réimpressions	Nombre de presses	Ouvriers	Alloués
THIBOUST [Claude-Charles]	<i>Tontine</i> <i>Lotterie</i> <i>Recueil d'arrêts concernant l'hospital</i> <i>Appendix de Diis</i> <i>Theses & ouvrages de ville</i>		18	Thiboust			6	9	-
MARIETTE [Pierre-Jean]	<i>Bibliothèque française</i> <i>Hist[oire] de la paix de Westphalie</i> <i>Traité de la peste</i> <i>Abregé du Catechisme de Fleury</i> <i>Ouvrages de police</i>	7-8 4 vol.	12 12 4°	Mariette	<i>Ibid.</i>		5	11	-

Messieurs les imprimeurs	Ouvrages	Volumes	Grandeur	Pour le compte de Messieurs	Privilèges ou permissions	Réimpressions	Nombre de presses	Ouvriers	Alloués
BOUDET [Antoine- Chrétien]	<i>Œuvres de Bossuet</i> <i>Histoire générale de la Marine</i> <i>Breviaire franciscain</i> <i>Traité de gnomonique</i>	T. 9 T. 2 1 vol.	4° 4° 12	Boudet Boudet <i>Ibid.</i> <i>Ibid.</i>			6	12	1
DELESPINE [Charles- Jean- Baptiste]	<i>Les Souffrances de Jesus</i> <i>Traité des parties qui servent au passage des urines</i> <i>Ouvrage de ville</i>	2 vol. 1 vol.	12 12	Delespine [Laurent] Durand Delespine	<i>Ibid.</i> <i>Ibid.</i>	<i>Ibid.</i>	6	12	–

Messieurs les imprimeurs	Ouvrages	Volumes	Grandeur	Pour le compte de Messieurs	Privilèges ou permissions	Réimpressions	Nombre de presses	Ouvriers	Alloués
LOTTIN [Philippe- Nicolas]	<i>Traité des elemens de geometrie de Rivard</i>	1 vol.	4°	[Dominique- François] Rivard			7	14	-
	<i>Le meme abregé</i>	1 vol.	8°	<i>Ibid.</i>					
	<i>Conduite de l'Avent du P. Avrillon</i>		12	V[eu]je [de Denis- Antoine] Pierres		<i>Ibid.</i>			
	<i>Heures Dauphin[es]</i>		32						
	<i>Histoire de Ciceron</i>		4°	[Charles] Mequi- gnon [Jacques] Morabin					

Messieurs les imprimeurs	Ouvrages	Volumes	Grandeur	Pour le compte de Messieurs	Privilèges ou permissions	Réimpressions	Nombre de presses	Ouvriers	Alloués
COIGNARD [Jean- Baptiste III]	<i>Le rituel de Seez, Coutances, Lizieux & Bayeux</i> <i>Breviaire de Carcassonne</i> <i>Hist[oire] de la Bible de Calmet</i> <i>Lineaci genera plantarum</i>	1 vol. 4 vol. 6 vol.	4° 12 12	 [Michel- Antoine] David fils			8	18	1 ap- prentif
LE MERCIER [Pierre- Gilles]	<i>Œuvres de Bossuet</i> <i>Œuvres de St Réal</i> 4° <i>2 vol. 6 vol. in-12</i> <i>Breviaire franciscain</i>	To. 8 1 vol.	4° in-12	 Le Mercier			7	22	1

Messieurs les imprimeurs	Ouvrages	Volumes	Grandeur	Pour le compte de Messieurs	Privilèges ou permissions	Réimpressions	Nombre de presses	Ouvriers	Alloués
SIMON fils [Claude- François]	<i>Biblia Hebraica Biblioth[eque] poetique</i>	4 vol.	4°	Houbigant [Antoine- Claude] Briasson	<i>Ibid.</i>		4	10	–
	<i>Sallustius</i>	1 vol.	12	[Michel- Etienne II] David fils j[euine]	<i>Ibid.</i>				
	<i>Astronomie de Thales</i>		12	Simon fils	<i>Ibid.</i>				
	<i>Loix civiles de Domat</i>		fol	[Bernard] Brunet	<i>Ibid.</i>				
OSMONT [Charles III]	<i>L'Histoire de Bretagne Histoire litteraire Histoire d'Espagne</i>	2° vol. To. 7 To. 6	fol. 4° 4°	Osmont	<i>Ibid.</i>		5	10	–

Messieurs les imprimeurs	Ouvrages	Volumes	Grandeur	Pour le compte de Messieurs	Privilèges ou permissions	Réimpressions	Nombre de presses	Ouvriers	Alloués
MONTA- LANT [François]	<i>Meditations du Pere Medaille</i>	1	12	[Marc] Bordelet			4	4	–
	<i>Journal des savans</i>		4°	[Hugues- Daniel] Chaubert		Reimpr[ession]			
	<i>Ouvrages de ville</i>								
SAUGRAIN [Joseph II]	<i>Parodie de Roland</i>	1	8	[Laurent- François] Praul fils	Permission	Ms.	5	6	1
	<i>Ouvrages de ville</i>								
LAMESLE [Gilles II]	<i>Ouvrages de ville</i>						4	3	2
SEVESTRE [Louis-Anne]	<i>Ouvrages de ville</i>						3	1	1

Messieurs les imprimeurs	Ouvrages	Volumes	Grandeur	Pour le compte de Messieurs	Privilèges ou permissions	Réimpressions	Nombre de presses	Ouvriers	Alloués
ROBUSTEL [Jean- François]	<i>Physique du P. Regnaud Journal de Trevoux</i>	4	12	[Jacques] Clouzier [Hugues- Daniel] Chaubert	Privil[ege]	Reimpr[ession]	4	10	2
	<i>Œuvres de Pradon</i>	2	12	[Jean-Luc II] Nyon	Privil[ege]	Reimpr[ession]			
	<i>Ouvrages de ville</i>								
	<i>Mem[oi]res de Melville</i>	3	12	[Marie- Jacques] Bar[f]ois	Perm. tacite				
DU MESNIL [Paulus-du- Mesnil, Pierre- Augustin]	<i>Auteurs sacrez Coutumes de la Marche Ouvrages de ville</i>	12 ^e vol. 1	4 ^o in-12	Du Mesnil [Jean- Jacques] De Nully	Privil[ege] Privil[ege]	Ms. Reimpr.	6	11	2

Messieurs les imprimeurs	Ouvrages	Volumes	Grandeur	Pour le compte de Messieurs	Privilèges ou permissions	Réimpressions	Nombre de presses	Ouvriers	Alloués
GROU [Jacques- François]	<i>Ouvrages de ville</i>						4	3	1
GONICHON [Jean- Baptiste]	<i>Ouvrages de ville</i>						5	6	1
MESNIER [Alexis- Xavier-René]	<i>Solitude chretienne Ouvrages de ville</i>	1	12	Mesnier	Privil[ege]	Reimpr[ession]	5	5	2
VINCENT [Jacques]	<i>Histoire de Languedoc Spectacle de la nature Grammaire françoise Ouvrages de ville</i>	5 ^e 1 ^{er} vol. 1 1 1	fol. 12 12	Vincent [Jacques II] Estienne [Jean] Desaint	Privil[ege] Privil[ege] Privil[ege]	Ms. Reimpr[ession] Ms.	5	8	1

Messieurs les imprimeurs	Ouvrages	Volumes	Grandeur	Pour le compte de Messieurs	Privilèges ou permissions	Réimpressions	Nombre de presses	Ouvriers	Alloués
VALLEYRE [Gabriel]	<i>Heures</i> <i>Ouvrages de</i> <i>ville</i>	18					6	8	3
LAMESLE [Jean]	<i>Heures latines</i> <i>& françaises</i> <i>Supplement</i> <i>au Breviaire</i> <i>de l'ordre des</i> <i>Dominicains</i> <i>Ouvrages des</i> <i>Fermes</i>	1	18		[Louis- Guillaume] De Hansy [Louis- Guillaume] De Hansy		5	7	-
GUERIN [Jacques]	<i>Memoires de</i> <i>l'Academie</i> <i>La</i> <i>Meridienne de</i> <i>Paris</i> <i>Histoire</i> <i>romaine</i> <i>d'Echard, les</i> <i>t. 1, 2, 3, 4</i> <i>Histoire de</i> <i>l'Eglise</i> <i>gallicane.</i> <i>To[me]</i>	1	4°		[Laurent] Durand Cassini Guerin				
		1	4°						
		12							
		12 ^e	4°						

Messieurs les imprimeurs	Ouvrages	Volumes	Grandeur	Pour le compte de Messieurs	Privilèges ou permissions	Réimpressions	Nombre de presses	Ouvriers	Alloués
QUILLAU [Gabriel- François]	<i>Le Règlement de la librairie & imprimerie</i>	12	12				12	22	3
	<i>Histoire ancienne</i>	To. 8	12	[Jacques II] Estienne					
	<i>Histoire romaine</i>	To. 5	12	<i>Idem</i>					
	<i>Le Roiaume de France</i>		4°	Quillau					
	<i>Histoire des hommes illustres</i>	To. 10	12	[Théodore] Le Gras					
	<i>Boursault</i>	3 vol.	12	[Jean-Luc II] Nyon fils					
	<i>Œuvres de La Motthe</i>	6 vol.	12	[Laurent- François] Praul fils					
	<i>L'Aberration des étoiles fixes</i>		8°	Quillau					

Messieurs les imprimeurs	Ouvrages	Volumes	Grandeur	Pour le compte de Messieurs	Privilèges ou permissions	Réimpressions	Nombre de presses	Ouvriers	Alloués
COLLON- BAT [Veuve de Jacques]	<i>Grammaire hebraïque Heures a la chanceliere Ouvrages du Roy</i>	3 vol.	4°	Collombat			4	5	–
RONDET [Veuve de Laurent II]	<i>Ouvrages de ville</i>						3	3	1
LA TOUR [Veuve de Louis-Denis de]	<i>Traité de la religion Histoire romaine Virgiliti opera Ouvrages de ville</i>	2 5 & 6 12	12 12 12	La Tour [Gabriel II] Martin [Antoine- Urbain II] Coustellier	Privilege Privilege Permiss[ion]	Ms. Reimpress. Reimpr.	5	8	1

Messieurs les imprimeurs	Ouvrages	Volumes	Grandeur	Pour le compte de Messieurs	Privilèges ou permissions	Réimpressions	Nombre de presses	Ouvriers	Alloués
D'HOURY [Veuve de Laurent]	<i>Traité du douaire</i> <i>Ouvrages de ville</i>	1	4°	Armand	Privil[ege]	Reimpr.	5	8	1
LAMESLE [Veuve de Jean- Baptiste]	<i>Polybe</i> <i>Ouvrages de ville</i>	6	4°	[Pierre- Laurent] Giffart	Privil[ege]	Reimpr[ession]	4	8	-
KNAPEN [Veuve d'André]	<i>Ouvrages de ville</i>						5	9	-
DAVID [Veuve de Christophe]	<i>Ouvrages de ville</i>						4	2	-
KNAPEN pere [Veuve de Jean- François]	<i>Ouvrages de ville</i>						4	6	1

Nous soussignés syndic & adjoints des libraires & imprimeurs de Paris, certifions que le présent procès verbal est véritable. Fait en notre chambre royale & syndicale lesdits jour & an que dessus.

[Signé :] Saugrain, syndic
 J. Guerin, adjoint
 J. Villette, adjoint
 Quillau, adjoint⁴⁸

Ouvrages mentionnés au procès-verbal dont il a été possible d'identifier les éditions (dans l'ordre d'apparition), citées ci-dessous d'après les notices du Catalogue général en ligne de la BnF

FLÉCHIER, Esprit (1632-1710), *Recueil des oraisons funèbres prononcées par messire Esprit Fléchier...* Nouvelle édition dans laquelle on a ajouté un précis de la vie de l'auteur [tiré des lettres de l'auteur et des Mémoires du P. Nicéron], Paris, J. Desaint, 1744, in-12, XX-480 p.

FABRE, Jean-Claude (1668-1753), *Histoire ecclésiastique. Pour servir de continuation à celle de monsieur l'abbé Fleury. Tome trente-troisième. Depuis l'an 1562. jusques à l'an 1563*, À Paris, rue S. Jacques, chez Gabriel Martin, à l'Etoile d'or. Jean-Baptiste Coignard, à la Bible d'or. Pierre-Jean Mariette, aux Colonnes d'Hercule. Hippolyte-Louis Guerin, à Saint-Thomas d'Aquin. M. DCC. XLIV. Avec approbation & privilege du Roy, LXX-576 p. ; in-12.

CHARDON, Charles-Mathias (Le P.), *Histoire des sacrements, ou de la Manière dont ils ont été célébrés et administrés dans l'Eglise et de l'usage qu'on en a fait depuis le temps des apôtres jusqu'à présent, par le R. P. Dom C. Chardon...*, Paris, G. Desprez, 1745, 6 vol. in-12.

SURIREY DE SAINT-RÉMY, Pierre, *Mémoires d'artillerie, recueillis par M. Surirey de Saint Remy, (...) 3^e édition* [par Guillaume Le Blond] beaucoup plus ample et plus complète que la seconde..., Paris, C.-A. Jombert, 1745, 3 vol. in-4^o, fig., pl., tableaux, frontisp. et portrait de l'auteur au t. I.

L'ESTOILE, Pierre de (1546-1611), *Journal de Henri III, roy de France et de Pologne, ou Mémoires pour servir à l'histoire de France, par M. Pierre de L'Estoile, nouvelle édition, accompagnée de remarques historiques, et des pièces manuscrites les plus curieuses de ce règne* [publié sous la direction de Lenglet Du Fresnoy], La Haye, Paris, V^o de P. Gandouin, 1744, 5 vol. in-8^o, portr., pl. et fig.

CICÉRON, *Lettres de Cicéron à M. Brutus et de M. Brutus à Cicéron, avec une préface critique, des notes (...) pour servir de supplément à l'Histoire et au caractère de Cicéron*, Paris, Didot, 1744, X-CXXXVI-424 p. ; in-12.

⁴⁸ Toutes les signatures ont été portées à la main.

- SAINTE EPHREM, *Ceuvres de piété de S. Ephrem, diacre d'Edesse... traduites en françois sur la nouvelle édition de Rome* [par l'abbé J. Lemerre], Paris, Didot, 1744, 2 vol. in-12.
- PRÉVOST, Antoine François (1697-1763), *Voyages du capitaine Robert Lade en différentes parties de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique (...) ouvrage traduit de l'anglais* [par l'abbé Prévost], Paris, Didot, 1744, 2 vol. : cartes ; in-12.
- Déclaration (...) qui continue au profit de l'Hôpital général et de l'Hôpital des Enfants trouvez la perception pendant 6 années du vingtième sur tous les droits qui se lèvent dans (...) Paris...*, [enregistrée au Parlement le 11 décembre 1744], [Paris], impr. de Thiboust, [s. d.], in-4°, 3 p.
- Histoire du traité de Westphalie ou des négociations qui se firent à Munster et à Osnaburg pour établir la paix entre toutes les puissances de l'Europe composée principalement sur les memoires de la Cour et des Plénipotentiaires de France par le père Bougeant*, Paris, P.-J. Mariette, 1744, 6 vol. in-12.
- CHICOYNEAU, François (1672-1752), *Traité des causes, des accidens et de la cure de la peste, avec un recueil d'observations (...) fait et imprimé par ordre du Roi* [par F. Chicoyneau et J.-B. Senac], Paris, P.-J. Mariette, 1744, 2 parties en 1 vol. in-4°, portr.
- TORCHET DE BOISMÊLÉ, Jean-Baptiste, *Histoire generale de la marine, contenant son origine chez tous les peuples du monde, ses progrès, son état actuel, & les expéditions maritimes anciennes & modernes. Tome premier*, À Paris, chez Pierre Prault, quay de Gèvres. Antoine Boudet, rue Saint Jacques. M. DCC. XLIV., Avec approbation et privilege du Roy, XII-610-[2] p., front. ; in-4°.
- BLAISE, Pierre, *La Gnomonique, ou la Science des cadrans, par M. Blaise...*, Paris, A. Boudet, 1744, in-8°, VI-77 p. et la table, 5 pl.
- THOMAS DE JÉSUS (augustin ; 1529-1582), *Les Souffrances de Nostre Seigneur Jésus-Christ, ouvrage écrit en portugais par le P. Thomas de Jésus, (...) et traduit en françois par le P. G. Alleaume...* Nouvelle édition... , Paris, C.-J.-B. Desespine et J.-T. Hérissant, 1744, 4 parties en 2 tomes in-12.
- LOBB, Theophilus, *Traité des moyens de dissoudre la pierre et de guérir cette maladie et celle de la goutte, par le choix des alimens, par M. Théophile Lobb, (...) Traduit de l'anglois par M. T. A.*, Paris, Durand, 1744, in-12, XXVII-506 p.
- RIVARD, Dominique-François (1697-1778), *Éléments de mathématiques, par M. Rivard...* 4^e édition... , Paris, Ph.-N. Lottin, 1744, 2 parties en 1 vol. in-4°, pl.
- , *Abrégé des éléments de mathématiques, par M. Rivard, (...) 2^e édition...*, Paris, P.-N. Lottin, 1744, 2 parties en 1 vol. in-8°, pl.
- AVRILLON, Jean-Baptiste-Elie (Le P.), *Conduite pour passer saintement le temps de l'Avent (...) par le R. P. Avrillon...*, Paris, V^o D.-A. Pierres, 1744, in-12.
- Heures nouvelles contenant l'office de l'église, avec les Messes (...) a l'usage de Rome...*, Paris, C. Méquignon, 1744, in-12
- MORABIN, Jacques (1687-1762), *Histoire de Cicéron, avec des remarques historiques et critiques, par M. Morabin...*, Paris, P.-N. Lottin, 1745, 3 parties en 1 vol. in-4°.

- LINNÉ, Carl von (1707-1778), *Genera plantarum eorumque characteres naturales (...) authore Carolo Linnaeo...* Editio secunda, nominibus plantarum gallicis locupletata, Parisiis, sumpt. M. A. David, 1743, in-8°, XXXII-413 p. et index, pl.
- Œuvres de M. Jacq. Benigne Bossuet, Evêque de Meaux*, Paris, Le Mercier, 1743, 12 vol. in-4°, avec portr.
- SAINT-RÉAL, César de (1643-1692), *Les Œuvres de M. l'abbé de Saint-Réal. Nouvelle édition, rangée dans un meilleur ordre et augmentée*, Paris, rue S. Jacques, chez P. G. Le Mercier, 1745, 6 vol. : frontisp., portr., pl. gr. h.-t. ; in-12.
- Bibliothèque poétique ou nouveau choix des plus belles pièces de vers en tout genre depuis Marot jusqu'aux poètes de nos jours, avec leurs vies et des remarques...*, Paris, Briasson, 1745, 4 vol. in-4°.
- PLANQUE, François (1696-1765), *Chirurgie complète, suivant le système des modernes...*, Paris, d'Houry, 1744, 2 vol. in-8°.
- LÉOPOLD, C., *L'Art de parler allemand par C. Leopold*, Paris, Gissey, 1744, 2 vol. ; in-12.
- LE FÈVRE DE MORSAN, *Des Mœurs et des usages des Romains. Nouvelle édition*, Paris, Briasson, 1744, 2 vol. in-16.
- PORZIO, Lucantonio (1639-1723), *La Médecine militaire, ou l'Art de conserver la santé des soldats dans les camps, par L. A. Portius...*, Paris, Briasson, 1744, in-8°, XXXII-400 p., pl.
- BAILLY, Jacques (1701?-1768), *Roland, parodie nouvelle. Représentée pour la première fois par les comédiens italiens ordinaires du roy, le 20 janvier 1744...*, Paris, Prault, 1744, 48 p. ; in-8°.
- PRADON, Nicolas, *Les Œuvres de M. Pradon, divisées en deux tomes. Nouvelle édition...*, Paris, par la Compagnie des libraires associés, 1744, 2 vol. in-12.
- Mémoires de Melvil (...) dont le Tome 3^e contient les Lettres de Marie Stuart*, (Paris,) 1745, 3 vol. in-12.
- Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques par D. Cellier*, Paris, Barois, 1732-1763, 23 vol. + table 2 vol. reliés in-4°.
- JABELY, Barthélemy, *Les Coutumes de la Marche, expliquées et interprétées (...) par M^e Barthélemy Jabely, (...) Nouvelle édition, revue, corrigée (...) par M^e Germain-Antoine Guyot...*, Paris, J. de Nully, 1744.
- BOUDOT, Pierre-Jean (1689-1771), *Nouvel Abrégé chronologique de l'histoire de France, contenant les événemens de notre histoire depuis Clovis jusqu'à la mort de Louis XIV...* [Par le président C.-J.-F. Hénault et l'abbé P.-J. Boudot], Paris, impr. de Prault père, 1744, in-8°, VIII-417 p.
- DUPRÉ D'AULNAY, Louis (1670-1758), *Traité général des subsistances militaires (...) par M. Dupré d'Aulnay...*, Paris, impr. de Prault père, 1744, in-4°, XXIV-666 p., tabl., fig. et pl.
- SÉGUY, Joseph (1689-1761), *Sermons pour les principaux jours du carême, par M. l'abbé Seguy...*, Paris, Prault père, 1744, in-12, IV-696 p.

COLIN, Hyacinthe (vicaire à Saint-Martin-des-Champs), *Vie de la vénérable servante de Dieu Marie Lumague, veuve de M. Pollalion, (...) institutrice des filles de la Providence (...) avec les pièces justificatives, par M. Collin...*, Paris, de l'impr. de Cl. J. B. Herissant, chez Cl. J. B. Herissant fils, 1744, XXII-227-[3] p., portr. ; in-12.

DEVIC, Claude (1670-1734), VAISSETTE, Joseph (1685-1756), *Histoire générale de Languedoc, avec des notes et les pièces justificatives, composée sur les auteurs et les titres originaux, et enrichie de divers monuments ; par deux religieux Bénédictins de la congrégation de S.-Maur*, Paris, J. Vincent, 1730-1745, 5 vol. in-f^o, fig., pl., cartes en coul.

PLUCHE, Antoine (1688-1761), *Le Spectacle de la nature...*, Paris, V^{nc} Estienne et fils, in-12.

ÉCHARD, Laurence, *Histoire romaine depuis la fondation de Rome jusqu'à la translation de l'empire par Constantin [-depuis la translation de l'empire par Constantin jusqu'à la prise de Constantinople par Mahomet II], traduite de l'anglois de Laurent Echard [par D. de Larroque et l'abbé P.-F.-G. Desfontaines]*, Paris, J. Guérin, 1730-1744, 16 vol. in-12.

Histoire de l'Eglise gallicane..., Paris, F. Montalant, etc., 1732-1847, 19 vol. in-4^o.

BOILEAU, Nicolas (1636-1711), *Les Œuvres de M. Boileau Despréaux, avec des éclaircissemens historiques. Nouvelle édition revue et corrigée (par l'abbé Souchay). Tome premier [-second]*, Paris, David l'aîné et Durand, 1745, 2 t. in-12.

PALLU, Martin (S.J.), *Sermons du P. Pallu...*, Paris, Chardon, [s. d.], 6 vol. in-12, portrait gr.

BOSSUET, Jacques Bénigne (1627-1704), *Discours sur l'histoire universelle (...) Première partie (...) par messire Jacques-Bénigne Bossuet, (...) Suite de l'histoire universelle de Monsieur l'évêque de Meaux depuis l'an 800 (...) jusqu'à l'an 1700...* [par Jean de La Barre], Paris, M.-E. David, 1744, 2 vol. in-12.

Histoire des Juifs traduite par Arnauld d'Andilly, Paris, Ganeau, 1744, 6 vol. in-12.

DEIDIER, Abbé (1698-1746), *Éléments généraux des principales parties des mathématiques nécessaires à l'artillerie et au génie*, Paris, C.-A. Jombert, 1745, 2 vol. : pl. ; in-4^o.

Code de la librairie et imprimerie de Paris, ou Conférence du règlement arrêté au Conseil d'Etat du Roy, le 28 février 1723 (...) avec les anciennes ordonnances (...) depuis l'an 1332 jusqu'à présent [publié par Cl.-Marin Saugrain], Paris, aux dépens de la Communauté ; impr. de Quillau, 1744, in-12, XXIV-526 p.

DOISY, P., *Le Royaume de France et les États de Lorraine disposés en forme de dictionnaire, contenant le nom de toutes les provinces, villes, bourgs du royaume & des rivières qui y passent ; le nombre des feux dont elles sont composées, (...) Avec des tables particulières & fort instructives, relatives à chacune de ces matières ; & une table alphabétique générale & fort étendue, où elles sont toutes réunies (...)* Par M. Doisy directeur du bureau des comptes des parties casuelles du roi, Paris, Quillau père, 1745, 1128-44 p. ; in-4^o.

NICÉRON, Jean-Pierre (1685-1738), *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la république des lettres, avec un Catalogue raisonné de leurs ouvrages*, Paris, Briasson, 1729-1745, 43 t. en 44 vol. in-12.

- LE MONNIER, Pierre-Charles (1715-1799), FONTAINE DES CRUTES, *Traité complet sur l'aberration des étoiles fixes, avec une histoire générale de l'astronomie, une introduction au système des mondes (...) suivies d'un Abrégé de la sphère et d'une méthode pour déterminer les différences en longitude des villes et des ports de mer, en se servant de l'occultation des étoiles fixes par la lune*, Paris, G.-F. Quillau père, 1744, in-8°, XXXII-272 p., pl. gravées.
- TOURNÉLY, Honoré (chanoine), *Praelectiones theologicae (...) quas in scholis sorbonicis habuit Honoratus Tournely, (...) De Ecclesia Christi*, Parisiis, apud Vam R. Mazières et J.-B. Garnier (apud J.-B. Garnier), 1738-1752, in-8°.
- Publii Virgilii Maronis Opera (...) curis et studio Stephani-Andreae Philippe [Publii Virgilii Maronis vita, incerto auctore quem aliqui Tiberium Claudium Donatum falso putant]*, Lutetiae Parisiorum, sumptibus A.-U. Coustelier, 1745, 3 vol. in-12, fig. et bandeaux gr., pl. gr. par C. Dufflos d'après Cochin fils, marque aux titres.